

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII^e ANNEE. - N° 9

VENDREDI 30 JANVIER 2009

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

Décès de M. Jacques FERON, ancien Député ancien Président du Conseil Municipal de Paris ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller Municipal de Paris ancien Conseiller Général de la Seine, ancien Conseiller de Paris

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 21 janvier 2009, de M. Jacques FERON, ancien Député, ancien Président du Conseil Municipal de Paris, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller Municipal de Paris, ancien Conseiller Général de la Seine, ancien Conseiller de Paris.

Industriel, Jacques FERON effectua toute sa carrière à la Société des automobiles « CHAUSSON » où il débuta en 1934, à l'âge de 22 ans, qu'il présida de 1970 à 1978 et dont il conserva la Présidence d'honneur.

Durant la seconde guerre, mobilisé en 1939, il participa à la campagne de France, et notamment à la défense de Dunkerque, puis s'engagea dans la Résistance, à travers le réseau « Ceux de la Résistance » dirigé par Léo HAMON.

Après avoir exercé des responsabilités syndicales, il fut Secrétaire général des syndicats professionnels de l'automobile de 1938 à 1941, et politiques, il fut Secrétaire général national du Parti Républicain de la Liberté (P.R.L.), il devint, en 1947, Conseiller Municipal dans le quatrième secteur (1^{er}, 2^e, 8^e et 9^e arrondissements), mandat que les électeurs lui renouvelleront en 1953.

M. FERON fut Président du Conseil Municipal de Paris de 1955 à 1956, période durant laquelle il réalisa le jumelage entre Rome et Paris, jumelage auquel il associa le Vatican, à la demande de sa Sainteté le Pape Pie XII.

En 1956, il devint Député de la Seine, réélu en 1958, il siégea à l'Assemblée nationale de 1958 à 1962, puis de 1978 à 1981, ensuite de 1986 à 1988 et enfin de 1993 à 1997.

M. FERON revint au Conseil de Paris, en 1983, en étant élu, sous l'étiquette du Centre National des Indépendants et des Paysans (C.N.I.P.), dans le 19^e arrondissement, et siégea sur les bancs du groupe « Rassemblement pour Paris ».

Réélu en 1989 et en 1995, il fut Maire du 19^e arrondissement de 1983 à 1994.

Par ailleurs, il présida le Centre National des Indépendants et des Paysans de 1987 à 1989.

M. FERON laisse le souvenir d'un patriote, très attaché aux valeurs de la République, ainsi que d'un homme de talent et de convictions, d'un grand dévouement et faisant preuve d'une extrême courtoisie à l'égard de chacun.

M. FERON était Commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Titulaire de La Croix du Combattant 1939/1945 ainsi que de nombreuses autres distinctions étrangères.

Ses obsèques ont été célébrées le 24 janvier 2009 en l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption à Paris, dans le 16^e arrondissement.

SOMMAIRE DU 30 JANVIER 2009

	Pages
Décès de M. Jacques FERON , ancien Député, ancien Président du Conseil Municipal de Paris, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller Municipal de Paris, ancien Conseiller Général de la Seine, ancien Conseiller de Paris.....	229

VILLE DE PARIS

Fixation de la tarification des redevances et taxes de stationnement de tournage dans la capitale, à compter du 1 ^{er} janvier 2009 (Arrêté du 2 janvier 2009)	232
Annexe : tarification pour l'exercice 2009 et suivants..	232
Signature d'un Traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Claude Bernard — Quai de la Charente — Canal Saint-Denis, à Paris 19 ^e . — Avis	233

Arrêté modificatif du 19 janvier 2009 portant organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection. — <i>Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du 23 janvier 2009</i>	233
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2009-003 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Provence, à Paris 9 ^e (Arrêté du 21 janvier 2009).....	234
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-007 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies du 14 ^e arrondissement (Arrêté du 16 janvier 2009).....	234
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-009 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Grégoire de Tours, à Paris 6 ^e (Arrêté du 21 janvier 2009).....	235
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2009-003 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Decamps, à Paris 16 ^e (Arrêté du 19 janvier 2009).....	235
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-001 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans deux voies du 19 ^e arrondissement (Arrêté du 13 janvier 2009).....	235
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-002 réglementant, à titre provisoire, le stationnement dans la rue Adolphe Mille, à Paris 19 ^e (Arrêté du 14 janvier 2009).....	236
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-004 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue Bouchardon, à Paris 10 ^e (Arrêté du 21 janvier 2009).....	236
Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un Directeur de la Commune de Paris à la Direction des Finances.....	236
Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions de l'adjointe au délégué général à la coopération territoriale, chargée des partenariats culture, éducation et sport.	237
Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'une administratrice hors classe de la Ville de Paris.....	237
Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'un administrateur hors classe de la Ville de Paris.....	237
Direction des Ressources Humaines. — Nom de la candidate déclarée reçue au concours sur titres externe pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 3 postes.....	237
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidates déclarées reçues au concours sur titres interne pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 27 postes.....	237
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours public pour l'accès au corps des architectes-voyers de la Commune de Paris, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour 3 postes.....	237
Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours public pour l'accès au corps des architectes-voyers de la Commune de Paris, ouvert à partir du 13 octobre 2008.....	237

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'ESPCI dans la discipline mécanique des fluides, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 1 poste.....	238
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'ESPCI dans la discipline biologie, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 1 poste.....	238
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'ESPCI dans la discipline physiologie, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 1 poste.....	238
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2 ^e classe, dans la spécialité mécanicien spécialiste en automobile, ouvert à partir du 24 novembre 2008, pour 4 postes.....	238
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2 ^e classe, dans la spécialité mécanicien spécialiste en automobile, ouvert à partir du 24 novembre 2008, pour 4 postes.....	238

VILLE DE PARIS
DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de l'administration au sein des Commissions Consultatives Paritaires (Arrêté du 23 janvier 2009).....	238
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de l'administration au sein des Commissions Administratives Paritaires (Arrêté du 23 janvier 2009).....	239
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris (Arrêté du 23 janvier 2009).....	243
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Administratives Paritaires de la Commune et du Département de Paris (Arrêté du 23 janvier 2009).....	245

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation des tarifs journaliers applicables, à compter du 1 ^{er} janvier 2009, à la Résidence « Domusvi Tiers Temps » située 24-26, rue Rémy Dumoncel, à Paris 14 ^e (Arrêté du 21 janvier 2009).....	258
---	-----

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2008-803 complétant l'annexe de l'arrêté n° 2007-21334 du 18 décembre 2007 portant liste des vétérinaires chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens pour Paris (Arrêté du 16 décembre 2008).....	259
--	-----

Arrêté n° 2009-00044 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 14 janvier 2009)	259
Arrêté n° 2009-00067 autorisant la circulation des véhicules de transport de marchandises sur l'ensemble du réseau routier. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 24 janvier 2009)	260
Arrêté n° 2009-00069 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public (Arrêté du 26 janvier 2009)	260
Arrêté n° 2009-00071 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat Général pour l'administration (Arrêté du 26 janvier 2009)	262
Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....	263
Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation	263

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-0059 bis portant ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, d'adjoint technique de 1 ^{re} classe spécialité cuisinier (Arrêté du 12 janvier 2009).....	263
Crédit Municipal de Paris. — Arrêté n° 1 portant tarification des prêts sur gages, à compter du 22 janvier 2009 (Arrêté du 22 janvier 2009).....	264

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un recrutement sans concours pour 90 emplois d'agent d'accueil et de surveillance de 2 ^e classe de la Commune de Paris (F/H) — spécialité accueil et surveillance. — Dernier rappel	264
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1 ^{re} classe — dans la spécialité jardinier. — Rappel.....	265
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1 ^{re} classe — dans la spécialité électrotechnicien, à partir du 11 mai 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 23 postes. — Rappel.....	265
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2 ^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur. — Rappel.....	265
Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs.....	266

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1 ^{er} janvier et le 15 janvier 2009 .	266
Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1 ^{er} janvier et le 15 janvier 2009	269
Urbanisme. — Liste des déclarations préalables déposées entre le 1 ^{er} janvier et le 15 janvier 2009	269
Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 1 ^{er} janvier et le 15 janvier 2009	279
Urbanisme. — Permis de démolir délivré entre le 1 ^{er} janvier et le 15 janvier 2009	281

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	281
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).....	281
Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)	281
Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H)	281
Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)	281
Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..	281
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de trois postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H)	282
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) d'enseignant pôle aménagement	282
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) à pourvoir par détachement ou recrutement de grade : cadre A dirigeant.....	282
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) de responsable du département informatique et NTIC	283
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) de cadre A de direction partenariats et formation continue.....	283
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) de chargé de mission taxe d'apprentissage (Cadre A).....	284

VILLE DE PARIS

Fixation de la tarification des redevances et taxes de stationnement de tournage dans la capitale, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté en date du 25 mars 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris à la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération SG-2008-188 en date du 24 décembre 2008 autorisant le Maire de Paris à actualiser et fixer des tarifs de redevances de tournage dans la capitale pour l'exercice 2009 et suivants ;

Arrête :

Article premier. — La nouvelle tarification des redevances et

taxes de stationnement de tournage dans la capitale est applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 (cf. tableaux joints) conformément à la délibération SG 2008-188 du Conseil de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Annexe : tarification pour l'exercice 2009 et suivants

Tableau 1 : Tournages - Harmonisation des redevances d'occupation de l'espace public parisien

Films de cinéma et de télévision, courts métrages, documentaires, films et photos publicitaires...

Pour tout tournage la production doit s'acquitter d'un forfait journalier auquel s'ajoute le forfait par équipe.

Direction	Forfait journalier				Forfait par équipe		Divers
	Lieu	Long métrage Fiction TV Film ou photo publicitaire	Court métrage Documentaire	Photo artistique (hors publicité ou commerciale)	Long métrage Fiction TV Film ou photo publicitaire	Court métrage Documentaire	
DEVE	Jardin Cimetière	400 €	130 €	65 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €	
DPE	Egoûts	400 €	130 €	65 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €	Utilisation de camion de curage 300 €/heure et 210 €/heure supplémentaire
DVD Section canaux	Canaux	400 €	130 €	65 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €	Utilisation de bateaux pour jeu ou transport : 40 € Supplément pour mise à disposition de pont, passerelle, écluse, pont mobile ou local de service : 62 €
DDEE	Marchés Foires	400 €	130 €	65 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €	
DASCO	Etablissements scolaires municipaux	500 €	160 €	65 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €	
DJS	Etablissements sportifs municipaux	400 €	130 €	65 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €	
DLH	Terrain vague appartement ou local	400 € 500 €	130 € 130 €	65 € 65 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €	

Forfait journalier comprenant l'intervention d'un agent de la ville pour une équipe de tournage.

En dehors des heures ouvrables ou heures de service, tout dépassement horaire sera facturé 85 €/heure et tout agent supplémentaire sera facturé 31 €/heure.

Stationnement des véhicules techniques dans les enceintes des lieux dépendant de la ville : véhicule technique et de jeu : 40 €/groupe électrogène, cantine, camion cuisine et barnum : 60 €.

Exonération : mise en valeur du patrimoine, film d'école, reportage.

La nuit, ainsi que les dimanches et jours fériés : + 50 %. Tarifs hors droits à l'image et droits d'auteur.

Tableau 2 : Tournages - Redevances dans les lieux prestigieux de la Ville de Paris
Films de cinéma et de télévision, courts métrages, documentaires, films et photos publicitaires...
Pour tout tournage la production doit s'acquitter d'un forfait journalier auquel s'ajoute le forfait par équipe

Direction	Forfait journalier (8 h -19 h)			Forfait par équipe		
	Lieu	Long métrage Fiction TV Film ou photo publicitaire	Court métrage Documentaire	Photo artistique (hors publicité ou commerciale)	Long métrage Fiction TV Film ou photo publicitaire	Court métrage Documentaire
Hôtel de Ville	Grands salons (salons des Arcades, salles des fêtes)	3 000 €	500 €	85 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €
Hôtel de Ville	Autres espaces	1 000 €	500 €	85 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €
Hôtel de Lauzun	Hôtel de Lauzun Cour extérieure uniquement	4 000 € 1 000 €	1 300 € 500 €	85 € 85 €	11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € Plus de 50 personnes : 1 200 €	11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € Plus de 50 personnes : 600 €

Forfait journalier comprenant l'intervention d'un agent de la ville pour une équipe de tournage.

Tout dépassement horaire sera facturé 85 €/heure.

Demi journée, journée de montage ou de démontage : - 50 % du forfait journalier.

Stationnement des véhicules techniques dans les enceintes des lieux dépendant de la ville : véhicule technique et de jeu : 40 €/groupe électrogène, cantine, camion cuisine et barnum : 60 €.

Exonération : mise en valeur du patrimoine, film d'école, reportage.

La nuit, ainsi que les dimanches et jours fériés : + 50 % au forfait journalier.

Tarifs hors droits à l'image et droits d'auteur.

Tableau 3 : Tournages - Harmonisation des taxes de stationnement de l'espace public parisien
Forfait journalier de 9 h à 19 h.

Nombre de véhicules	Forfait	Mise en place	Total
1 à 5 véhicules	100 €	-	100 €
6 à 10 véhicules	200 €	-	200 €
11 à 20 véhicules	300 €	150 €	450 €
21 à 40 véhicules	600 €	300 €	900 €
Plus de 40 véhicules	1 000 €	500 €	1 500 €

Signature d'un Traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Claude Bernard — Quai de la Charente — Canal Saint-Denis, à Paris 19^e. — Avis.

Le traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Claude Bernard — Quai de la Charente — Canal Saint-Denis, Paris 19^e arrondissement, a été signé le 7 juillet 2005 par la Directrice de l'Urbanisme.

Le document signé est consultable durant deux mois à compter de la publication du présent avis, au bureau 11 090, 11^e étage, 17, boulevard Morland, Paris 4^e arrondissement, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h — Téléphone : 01 42 76 27 48 / 01 42 76 20 17.

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Paris contre le contrat est de deux mois.

Arrêté modificatif du 19 janvier 2009 portant organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection. — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du 23 janvier 2009.

A la page 171, 1^{re} colonne, à l'article premier, au lieu de :

« ...

Article premier. — L'organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection est fixée comme suit :

Article premier :

B — La Sous-Direction des actions administratives :

... »

il convenait d'indiquer :

« ...

Article premier. — L'organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection est fixée comme suit :

Article premier :

B — La Sous-Direction des actions préventives :

... »

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2009-003 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Provence, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'un chantier privé doit être entrepris rue de Provence, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent du 26 janvier au 20 mars 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Provence (rue de) : côté impair, au droit du n° 39.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 26 janvier au 20 mars 2009 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-007 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies du 14^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-0057 du 27 juin 2003 instituant des sens uniques de circulation et créant un couloir RATP à contresens de circulation, à Paris 14^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de l'Hôpital Saint-Joseph, rue Pierre Larousse, à Paris 14^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement gênant la circulation publique dans diverses voies adjacentes ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 26 janvier 2009 au 31 décembre 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Des sens uniques de circulation seront établis, à titre provisoire, dans les voies suivantes à Paris 14^e arrondissement, du 26 janvier 2009 au 31 décembre 2010 inclus :

— Pauly (rue) : depuis la rue des Suisses, vers et jusqu'à la rue Raymond Losserand,

— Pierre Larousse (rue) : depuis la rue Raymond Losserand, vers et jusqu'à la rue des Suisses,

— Raymond Losserand (rue) : depuis la rue Maurice Rouvier, vers et jusqu'à la rue Pierre Larousse (par suppression du double sens).

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé du 27 juin 2003 seront suspendues en ce qui concerne les portions de voies mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté du 26 janvier 2009 au 31 décembre 2010 inclus.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, dans les voies suivantes de Paris 14^e arrondissement, du 26 janvier 2009 au 31 décembre 2010 inclus :

— Pierre Larousse (rue), côté pair, du n° 16 au n° 26,

— Georges Lafenestre (avenue), du n° 15 au n° 19, du lundi au vendredi uniquement, sauf pour les véhicules du chantier de l'Hôpital Saint-Joseph.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-009 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Grégoire de Tours, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de modernisation du réseau gaz de France dans diverses voies de Paris 6^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Grégoire de Tours ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 12 mars au 10 avril 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Grégoire de Tours, à Paris 6^e arrondissement, dans sa partie située entre la rue de Buci et le boulevard Saint-Germain, sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale du 12 mars au 10 avril 2009 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2009-003 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Decamps, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ouverte à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue Decamps, à Paris 16^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 26 janvier au 25 février 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 26 janvier au 25 février 2009 inclus dans la voie suivante du 16^e arrondissement :

— Decamps (rue) :

- côté pair, au droit des n^{os} 32 à 52,

- côté impair, au droit des n^{os} 39 à 57.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 4^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel DECANT

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-001 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans deux voies du 19^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 93-10492 du 20 avril 1993 instaurant un sens unique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de mise en place d'une grue pour le chantier de construction d'un immeuble au 16/16 bis, rue du Rhin, à Paris 19^e, il convient, à titre provisoire, de réglementer la circulation générale et le stationnement dans cette voie ainsi que dans la rue André Dubois ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux programmés le 26 janvier 2009 ;

Arrête :

Article premier. — La rue du Rhin, à Paris 19^e arrondissement, sera mise en impasse, à titre provisoire, à partir de la rue Meynadier, vers et jusqu'aux n^{os} 16/16 bis, le 26 janvier 2009.

Art. 2. — Un sens unique de circulation sera établi, à titre provisoire, dans la voie suivante à Paris 19^e arrondissement, le 26 janvier 2009 :

— André Dubois (rue) : depuis l'avenue Laumière, vers et jusqu'à la rue du Rhin.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la rue du Rhin, à Paris 19^e arrondissement, le 26 janvier 2009 :

— Côté impair : au droit des n^{os} 13 à 31,

— Côté pair : au droit des n^{os} 16 à 20 et en vis-à-vis des n^{os} 23 à 31.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1993 susvisé seront suspendues le 26 janvier 2009.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-002 réglementant, à titre provisoire, le stationnement dans la rue Adolphe Mille, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 17-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de l'installation d'un cantonnement de chantier au n° 2, rue Adolphe Mille, à Paris 19^e, il convient d'y réglementer, à titre provisoire, le stationnement ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 19 janvier au 19 mai 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 19^e arrondissement.

Du 19 janvier au 19 mai 2009 inclus :

— Adolphe Mille (rue) : au droit et en vis-à-vis du n° 2.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'ingénieur Divisionnaire des Travaux,
Adjoint au Chef de la 6^e Section Territoriale
de Voirie*

F. FARGIER

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-004 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue Bouchardon, à Paris 10^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'au titre de l'aménagement de sécurité concernant la rue Bouchardon, à Paris 10^e, d'importants travaux pour l'aménagement d'un plateau surélevé nécessitent la fermeture de cette voie, à l'angle de la rue du Château-d'Eau, ainsi que sa mise en impasse, de la rue René Boulanger, vers et jusqu'au n° 19 de ladite voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'effectueront du 26 janvier jusqu'au 27 février 2009 ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 10^e arrondissement est mise en impasse, à titre provisoire :

du 26 janvier au 27 février 2009 :

— Bouchardon (rue) :

- à partir de la rue René Boulanger, vers et jusqu'au n° 19 de la voie.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un Directeur de la Commune de Paris à la Direction des Finances.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 janvier 2009,

M. Salim BENSMAIL, administrateur civil du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et du Ministère du Bud-

get, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, est, à compter du 1^{er} janvier 2009, nommé Directeur de la Commune de Paris et affecté à la Direction des Finances en qualité de Directeur Adjoint.

L'intéressé est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions de l'adjointe au délégué général à la coopération territoriale, chargée des partenariats culture, éducation et sport.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 5 janvier 2009,

Il est mis fin, à compter du 5 janvier 2009, aux fonctions d'adjointe au délégué général à la coopération territoriale, chargée des partenariats culture, éducation et sport, dévolues à Mme Marie-Anne TOLEDANO, administratrice hors classe de la Ville de Paris, détachée sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris.

A compter de la même date, Mme Marie-Anne TOLEDANO qui est maintenue sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris est rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines.

Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'une administratrice hors classe de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 20 janvier 2009,

Il est mis fin, à compter du 5 janvier 2009, aux fonctions d'administratrice hors classe de la Ville de Paris dévolues à Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN, administratrice civile hors classe du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'un administrateur hors classe de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 20 janvier 2009,

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2009, aux fonctions d'administrateur hors classe de la Ville de Paris dévolues à M. Laurent BIRON, administrateur hors classe des Postes et Télécommunications.

Direction des Ressources Humaines. — Nom de la candidate déclarée reçue au concours sur titres externe pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 3 postes.

1 — Mme SARFATI Henriette.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 16 janvier 2009

La Présidente du Jury

Martine CANU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidates déclarées reçues au concours sur titres interne pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 27 postes.

1 — Mme RAFFIANI-MONGEREAU Marie Laure

2 — Mme AGIUS LALANNE-AGIUS Annick

3 — Mme SOM-ATANGANA ETOA Lucie

4 — Mme RIGA-MARTIN Christine.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 16 janvier 2009

La Présidente du Jury

Martine CANU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours public pour l'accès au corps des architectes-voyers de la Commune de Paris, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour 3 postes.

1 — Mlle MICHAUD Julie

2 — Mlle HAAS Sarah

3 — Mlle CUSSAC Marie Hélène.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 16 janvier 2009

Le Président du Jury

Yves ROLLET

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours public pour l'accès au corps des architectes-voyers de la Commune de Paris, ouvert à partir du 13 octobre 2008,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne pourraient être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. LECQ Christophe

2 — Mlle HACQUES Sophie

3 — Mme EPELBAUM-MOULINEC Anne Laure

4 — Mme MARTINI Anna

5 — M. BAZIN Olivier.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 16 janvier 2009

Le Président du Jury

Yves ROLLET

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'ESPCI dans la discipline mécanique des fluides, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 1 poste.

- M. MALLOGGI Florent
- M. PANNACCI Nicolas
- Mme REYSSAT-CALLIES Mathilde
- Mlle STEINBERGER Audrey.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Le Président du Jury

Jean-Pierre HULIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'ESPCI dans la discipline biologie, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 1 poste.

- Mme BERNARD-FERRET Stéphanie
- M. MAJERAN Wojciech
- M. VERDIER Yann.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Le Président du Jury

Jules HOFFMAN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'ESPCI dans la discipline physiologie, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour 1 poste.

- Mlle HOTTE Maïté
- Mme KISTNASSAMY-PEZET Sophie.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

La Présidente du Jury

Danièle TRITSCH

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe, dans la spécialité mécanicien spécialiste en automobile, ouvert à partir du 24 novembre 2008, pour 4 postes.

- 1 — M. BENYAHIA Amar
- 2 — M. CUINIER Didier

- 3 — M. FEDOR Josué
- 4 — M. KHELFET Azeddine
- 5 — M. OTINIANO Marius
- 6 — M. ROSAMBERT Fred.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009

Le Président du Jury

Jean Pierre RAVIOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe, dans la spécialité mécanicien spécialiste en automobile, ouvert à partir du 24 novembre 2008, pour 4 postes.

- 1 — M. BOUCHER Rémy
- 2 — M. FLAMAND Gérard
- 3 — M. FORTUNE Frédéric
- 4 — M. GARY Yari
- 5 — M. GOUBY Yves
- 6 — M. JODI Damien.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009

Le Président du Jury

Jean Pierre RAVIOT

**VILLE DE PARIS
DEPARTEMENT DE PARIS**

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de l'administration au sein des Commissions Consultatives Paritaires.

Le Maire de Paris,
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 16 des 18 et 19 novembre 2002 portant création d'une Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 4 G du 18 novembre 2002 portant création d'une Commission Consultative Paritaire à l'égard des personnels non titulaires du Département de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 106 du 9 janvier 2008 fixant les compétences, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires de la Commune et du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de l'administration au sein des Commissions Consultatives Paritaires :

COMMISSION n° 1

(agents non titulaires exerçant des fonctions
du niveau de catégorie A)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur des Systèmes et Technologies de l'Informa-
tion

et siégeant en formation de conseil de discipline :

- le sous-directeur des emplois et des carrières

COMMISSION n° 2

(agents non titulaires exerçant des fonctions
du niveau de catégorie B)

- le Directeur des Ressources Humaines
- et siégeant en formation de conseil de discipline :
- la Directrice des Affaires Scolaires
 - la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

COMMISSION n° 3

(agents non titulaires exerçant des fonctions
du niveau de catégorie C)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la Directrice de la Jeunesse et des Sports
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- le sous-directeur des emplois et des carrières

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation
des représentants de l'administration au sein des
Commissions Administratives Paritaires.**

Le Maire de Paris,
et Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits
et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du
26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives
à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dis-
positions statutaires relatives aux personnels des administrations
parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux Commis-
sions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commis-
sions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de
leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la pro-
cédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de
l'administration au sein des Commissions Administratives Paritai-
res :

COMMISSION n° 1

(administrateurs)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Urbanisme
- la Directrice des Affaires Culturelles

COMMISSION n° 2

(attachés d'administrations parisiennes)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la
Santé

COMMISSION n° 3

(ingénieurs des services techniques)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture

COMMISSION n° 4

(ingénieurs hydrologues et hygiénistes)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la
Santé
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direc-
tion des Ressources Humaines
- la sous-directrice de l'administration générale de la Direc-
tion de la Propreté et de l'Eau

COMMISSION n° 5

(ingénieurs des travaux)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau

COMMISSION n° 6

(architectes voyers)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Urbanisme
- le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements

COMMISSION n° 7

(ingénieur économiste de la construction)

- le Directeur des Ressources Humaines
- et siégeant en formation de conseil de discipline :
- le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture
 - le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direc-
tion des Ressources Humaines

COMMISSION n° 8

(conservateurs et conservateurs généraux du patrimoine)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direc-
tion des Ressources Humaines

COMMISSION n° 9

(conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la sous-directrice de la diffusion culturelle de la Direction des Affaires Culturelles
- le sous-Directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice de la coordination administrative et financière de la Direction des Affaires Culturelles

COMMISSION n° 10

(bibliothécaires et chargés d'études documentaires)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

COMMISSION n° 11

(secrétaires administratifs d'administrations parisiennes)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- la Directrice des Affaires Scolaires
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- la Directrice de l'Urbanisme

COMMISSION n° 12

(secrétaires des services extérieurs)

- le Directeur des Ressources Humaines
 - la Directrice des Affaires Scolaires
- et siégeant en formation de conseil de discipline :
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 13

(bibliothécaires adjoint spécialisé, bibliothécaires adjoints, secrétaires de documentation, techniciens des services culturels)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la Directrice Adjointe des Affaires Culturelles
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice de la diffusion culturelle de la Direction des Affaires Culturelles
- la sous-directrice de la coordination administrative et financière de la Direction des Affaires Culturelles
- le chef du Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia de la Direction des Affaires Culturelles
- le chef du Bureau des ressources humaines de la Direction des Affaires Culturelles
- le chef du Bureau des personnels administratifs, culturels et des non-titulaires de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 14

(assistants des bibliothèques)

- le Directeur des Ressources Humaines
- et siégeant en formation de conseil de discipline :
- la Directrice des Affaires Culturelles
 - le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 15

(éducateurs des activités physiques et sportives)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de la Jeunesse et des Sports
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- le sous-directeur de l'administration générale et de l'équipement de la Direction de la Jeunesse et des Sports
- le chargé de mission responsable de la coordination des circonscriptions de la Direction de la Jeunesse et des Sports

COMMISSION n° 16

(adjoints administratifs d'administrations parisiennes)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Urbanisme
- la Directrice de la Jeunesse et des Sports
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

COMMISSION n° 17

(adjoints d'animation et d'action sportive)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- la Directrice de la Jeunesse et des Sports
- la sous-directrice de l'action éducative et périscolaire de la Direction des Affaires Scolaires
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- le sous-directeur de l'administration générale et de la prévision scolaire

COMMISSION n° 18

(adjoints administratifs des bibliothèques)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la sous-directrice de la diffusion culturelle de la Direction des Affaires Culturelles
- la sous-directrice de la coordination administrative et financière de la Direction des Affaires Culturelles
- le chef du Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia de la Direction des Affaires Culturelles

COMMISSION n° 19

(adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice du patrimoine et de l'histoire de la Direction des Affaires Culturelles
- la sous-directrice de la coordination administrative et financière de la Direction des Affaires Culturelles
- la sous Directrice de la diffusion culturelle de la Direction des Affaires Culturelles

COMMISSION n° 20

(personnels enseignant de l'ESPCI, professeurs de l'école du Breuil, professeurs des conservatoires, conseillers des activités physiques et sportives)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la Directrice des Affaires Scolaires
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice de la diffusion culturelle à la Direction des Affaires Culturelles
- le chef du Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 21

(professeurs de la Ville de Paris)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- le sous-directeur de l'administration générale et de la prévision scolaire de la Direction des Affaires Scolaires

COMMISSION n° 22

(puéricultrices cadre de santé, puéricultrices)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice de la petite enfance de la Direction des Familles et de la Petite Enfance
- l'adjoint à la sous-directrice de la petite enfance de la Direction des Familles et de la Petite Enfance
- le chef du Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité de la Direction des Ressources Humaines
- le chef du Bureau des personnels de la Direction des Familles et de la Petite Enfance

COMMISSION n° 23

(technicien de laboratoire — cadre de santé)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- et siégeant en formation de conseil de discipline :
- le Sous-Directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 24

(médecins, biologistes)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- le chef du Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 25

(psychologues, sage-femmes, professeur certifié du centre de formation professionnelle d'Alembert, conseillers socio-éducatif, cadres de santé)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance

COMMISSION n° 26

(assistants spécialisé d'enseignement artistique, assistants d'enseignement musical des conservatoires)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Culturelles
- et siégeant en formation de conseil de discipline :
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 27

(infirmiers d'administrations parisiennes, mécaniciens en prothèse dentaire)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

COMMISSION n° 28

(éducateurs de jeunes enfants)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 29

(techniciens de laboratoire)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau

COMMISSION n° 30

(techniciens de la surveillance spécialisée)

- le Directeur des Ressources Humaines
- et siégeant en formation de conseil de discipline :
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 31
(contrôleurs de sécurité)

- le Directeur des Ressources Humaines et siégeant en formation de conseil de discipline :
- le Directeur de la Prévention et de la Protection
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 32
(secrétaires médical et social du Département de Paris)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- le chef du Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 33
(assistants socio-éducatif, personnels de rééducation, conseillers sociaux, moniteurs éducateurs)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance

COMMISSION n° 34
(auxiliaires de puériculture et de soins)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice de la petite enfance de la Direction des Familles et de la Petite Enfance
- le chef du Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 35
(agents techniques de la petite enfance)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- la sous-directrice de la petite enfance de la Direction des Familles et de la Petite Enfance
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 36
(inspecteur de sécurité)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Prévention et de la Protection
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- le sous-directeur de la protection et de la surveillance de la Direction de la Prévention et de la Protection
- le chef du Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 37
(agents de logistique générale)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- le sous-directeur des moyens de la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports

COMMISSION n° 38
(agents d'accueil et de surveillance)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- le Directeur de la Prévention et de la Protection
- le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi
- la Directrice des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports
- l'adjointe à la Directrice chargée de la coordination administrative de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

COMMISSION n° 39
(agents techniques des écoles)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- le sous-directeur de l'administration générale et de la prévision scolaire de la Direction des Affaires Scolaires
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 40
(agents spécialisés des écoles maternelles)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- le sous-directeur de l'administration générale et de la prévision scolaire de la Direction des Affaires Scolaires
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 41
(techniciens supérieurs)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- la Directrice de l'Urbanisme
- le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture

COMMISSION n° 42
(personnels de maîtrise)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

COMMISSION n° 43
(dessinateurs)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements
- le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

COMMISSION n° 44
(adjoints techniques de la commune)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- la Directrice de la jeunesse et des sports
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements
- la Directrice des Affaires Culturelles
- la Directrice des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 45
(adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Voirie et des Déplacements
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- la sous-directrice de l'administration générale de la Direction de la Propreté et de l'Eau
- le sous-directeur de l'administration générale de la Direction de la Voirie et des Déplacements
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 46
(conducteurs d'automobile et de transport en commun)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- la Directrice des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice de l'administration générale de la Direction de la Propreté et de l'Eau

COMMISSION n° 47
(égoutiers)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- la sous-directrice de l'administration générale de la Direction de la Propreté et de l'Eau
- le chef des services techniques des ressources en eau et de l'assainissement de la Direction de la Propreté et de l'Eau
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 48
(chef d'équipe du nettoyage)

- le Directeur des Ressources Humaines et siégeant en formation de conseil de discipline :
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau

- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 49
(éboueurs)

- le Directeur des Ressources Humaines
- le Directeur de la Propreté et de l'Eau
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- la sous-directrice de l'administration générale de la Direction de la Propreté et de l'Eau
- le chef du Bureau des personnels ouvriers et techniques de la Direction des Ressources Humaines

COMMISSION n° 50
(fossoyeurs)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- l'adjointe à la Directrice chargée de la coordination administrative de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

COMMISSION n° 51
(adjoints techniques des collèges)

- le Directeur des Ressources Humaines
- la Directrice des Affaires Scolaires
- le sous-directeur de l'administration générale et de la prévision scolaire de la Direction des Affaires Scolaires
- la sous-directrice des établissements du second degré de la Direction des Affaires Scolaires
- le sous-directeur des emplois et des carrières de la Direction des Ressources Humaines
- le chef du Bureau des personnels ouvriers et techniques de la Direction des Ressources Humaines

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris.

Le Maire de Paris et
Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation du Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 16 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 106 des 17, 18 et 19 décembre 2007 fixant les compétences, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à l'organisation des élections aux Commissions Consultatives Paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Le bureau de vote central constitué par les arrêtés du Maire de Paris et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 31 octobre 2008 et du 15 décembre 2008 pour procéder au dépouillement des votes émis les 13-14 novembre 2008 et les 8-9 janvier 2009 en vue de la désignation des représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris, a constaté comme suit le résultat des opérations électorales :

COMMISSION n° A
CCP A

Inscrits : 1 701.

Votants : 441.

Blancs et nuls : 4.

Suffrages exprimés : 437.

Ont obtenu :

— CFTC : 142.

— CFDT : 70.

— FO : 67.

— CGT : 65.

— UNSA : 61.

— UCP : 32.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe unique :

— NAKACHE Jean-Louis

— BOUKREDINE Mohamed

— MABILEAU Mireille.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe unique :

— FORT Philippe

— REZAI Marie-Dominique

— BOCCACCI Patrice.

COMMISSION n° B
CCP B

Inscrits : 578.

Votants : 154.

Blancs et nuls : 1.

Suffrages exprimés : 153.

Ont obtenu :

— CFTC : 79.

— CGT : 28.

— CFDT : 21.

— FO : 11.

— UNSA : 11.

— UCP : 3.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe unique :

— DIDIER Jacques

— CLAIRO Christophe.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe unique :

— DIXMIER Victor

— DOUTAU Medarline.

COMMISSION n° C
CCP C

Inscrits : 8 242.

Votants : 1 542.

Blancs et nuls : 46.

Suffrages exprimés : 1 496.

Ont obtenu :

— CGT : 523.

— UNSA : 319.

— CFDT : 230.

— CFTC : 130.

— FO : 92.

— UCP : 72.

— Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU : 70.

— SUD : 60.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe unique :

— TIAMA ZAHIRI Ange

— PRUM Gildas

— LAKNYTE Aicha

— CASTRY Gitane

— BOUHRAOUA Nora

— CRISEO Clément

— BELISE Hubert.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe unique :

— SONGNE Michelle

— FONTAINE Janine

— BIDAULT Sébastien

— GUILLERMIN Marie Josée

— IMAMOU Abdillahi

— D'ANTONI Nadia

— KARIMIAN Ozra Marie.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Administratives Paritaires de la Commune et du Département de Paris.

Le Maire de Paris et
Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation du Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administratives parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à l'organisation des élections aux Commissions Administratives Paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Le bureau de vote central constitué par les arrêtés du Maire de Paris et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 31 octobre 2008 et du 15 décembre 2008 pour procéder au dépouillement des votes émis les 13-14 novembre 2008 et les 8-9 janvier 2009 en vue de la désignation des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires de la Commune et du Département de Paris, a constaté comme suit le résultat des opérations électorales :

COMMISSION n° 001
Administrateurs

Inscrits : 193.

Votants : 129.

Blancs et nuls : 6.

Suffrages exprimés : 123.

Ont obtenu :

— UCP : 68.

— CFDT : 55.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— BEZUT Michel

— POIX Nicole.

Groupe 2 :

— STRAG Hélène

— STOTZENBACH Arnaud.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— CULERIER TRONCHON Anne-Marie

— VANDEMBORGHE Jacques.

Groupe 2 :

— LANGLAIS Marie-Christine

— GUIGNARD Cécile.

COMMISSION n° 002

Attachés d'administrations parisiennes

Inscrits : 974.

Votants : 631.

Blancs et nuls : 15.

Suffrages exprimés : 616.

Ont obtenu :

— UNSA : 315.

— UCP : 134.

— CFDT : 59.

— CGT : 48.

— SUPAP-FSU : 35.

— CFTC : 25.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— FONTANAUD Catherine

— WOLIKOW Julien.

Groupe 2 :

— DUBOSC Séverine

— BROBECKER Daniel.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— BAISTROCCHI Ivan

— LEYRIS Jean-Marc.

Groupe 2 :

— DELAVIE BLANCHON Karine

— BLERALD Wilfrid.

COMMISSION n° 003

Ingénieurs des services techniques

Inscrits : 231.

Votants : 154.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 152.

Ont obtenu :

— UCP : 136.

— CGT : 16.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— LEFEBVRE Patrick

— JAMES Bernard.

Groupe 2 :

— DESAVISSE Max

— SNITER LHUILIER Valérie.

Groupe 3 :

— HAAS Caroline

— CAPPE Magali.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— DE BODINAT Xavier

— VIEILLE Rémi Maurice.

Groupe 2 :

— WOUTS François

— TALOC Dany.

Groupe 3 :

— MERIGOU Vincent

— LE GALL Véronique.

COMMISSION n° 004

Ingénieurs hydrologues et hygiénistes

Inscrits : 54.

Votants : 36.

Blancs et nuls : 1.

Suffrages exprimés : 35.

Ont obtenu :

— UCP : 22.

— CGT : 8.

— CFDT : 5.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

— SQUINAZI Fabien.

Groupe 2 :

— COURTOIS Yves.

Groupe 3 :

— LAURENT Anne-Marie.

Groupe 4 :

— VANNI Danielle.

Groupe 5 :

— TRENDEL Estelle

— MOISAN Jean-François.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

-

Groupe 2 :

— DUBROU Sylvie.

Groupe 3 :

— KRIER Jean.

Groupe 4 :

— PEZZANA Agnès.

Groupe 5 :

— GONCALVES Alexandre

— RAVELOMANANTSOA Hanitriniala.

COMMISSION n° 005

Ingénieurs des travaux

Inscrits : 590.

Votants : 305.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 303.

Ont obtenu :

— UCP : 224.

— CFDT : 35.

— CGT : 31.

— SUPAP-FSU : 13.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

— BORST Yves

— BIRAUD Hervé.

Groupe 2 :

— RICHEZ Nicolas

— DEL PERUGIA Raymond.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

— LEROY Eric

— RAVEREAU Dominique.

Groupe 2 :

— BERGEAL Jean-François

— DELPECH Joachim.

COMMISSION n° 006

Architectes voyers

Inscrits : 88.

Votants : 51.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 49.

Ont obtenu :*Groupe 2 :*

— UCP : 49.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

— GERMAIN Paul.

Groupe 2 :

— JANIN Bénédicte

— DUMAIL François.

Groupe 3 :

— REYNAUD Alexandre

— VIAUD Marie-Pierre.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

— LANDAU Bernard.

Groupe 2 :

— VALOUGEORGIS Ionnis

— LARROUY ESTEVENS Dominique.

Groupe 3 :

— CHAZAUD Norbert

— PERFUMO Bénédicte.

COMMISSION n° 007

Ingénieurs économistes

Inscrits : 33.

Votants : 26.

Blancs et nuls : 0.

Suffrages exprimés : 26.

Ont obtenu :

— UCP : 26.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

— LESAGE Jean-Jacques.

Groupe 2 :

— GOUVERNEUR Philippe.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

— FOURE Philippe.

Groupe 2 :

— FIAT Luc.

COMMISSION n° 008

Conservateurs du patrimoine

Inscrits : 75.

Votants : 39.

Blancs et nuls : 3.

Suffrages exprimés : 36.

Ont obtenu :

— CFTC : 21.

— CFDT : 15.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

— LERI Jean-Marc.

Groupe 2 :— DESCHAMPS BOURGEON Marie-Laure
— SIMON Miriam.*Groupe 3 :*— ROBIN Sylvie
— ZAZZO Anne.2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

— IMBERT Daniel Jean.

Groupe 2 :— GORGUET BALLESTEROS Pascale
— MOUGIN KREBS Sophie.*Groupe 3 :*— LEFEBVRE Eric
— VILLENEUVE DE JANTI Charles.

—————
COMMISSION n° 009
Conservateurs des bibliothèques

Inscrits : 85.

Votants : 58.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 56.

Ont obtenu :

— CFDT : 37.

— UCP : 19.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

— BARGOT Jean-François.

Groupe 2 :— MENEGON Roselyne
— MERCIER Nathalie.*Groupe 3 :*— CHABUT Carole
— FUCHS Renaud.*Groupe 4 :*

— JUNOD Isabelle.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

— PIERRET Gilles.

Groupe 2 :— COLIN Isabelle
— HUVE Christine.*Groupe 3 :*— CEREDE Cécile
— GIGOU Marie-Odile.*Groupe 4 :*

— NAKAK Emmanuel.

—————
COMMISSION n° 010
Bibliothécaires-Chargés d'études doc

Inscrits : 112.

Votants : 65.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 63.

Ont obtenu :

— CFDT : 29.

— SUPAP-FSU : 17.

— FO : 7.

— UCP : 6.

— CFTC : 4.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*— PRADELLE Guy
— ESPAGNET Martine.*Groupe 4 :*— WOLF Claude
— REVELLINO Dominique.2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*— BORZYKOWSKI Hélène
— ROLLINAT Josiane.*Groupe 4 :*— DELON Francis
— LUONG Thanh Chau.

—————
COMMISSION n° 011
Secrétaires administratifs

Inscrits : 1 550.

Votants : 965.

Blancs et nuls : 16.

Suffrages exprimés : 949.

Ont obtenu :

— UNSA : 272.

— UCP : 204.

— CGT : 198.

— CFDT : 95.

— SUPAP-FSU : 77.

— CFTC : 68.

— FO : 35.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*— CHOTIA Amena
— LECUYER Martine.*Groupe 2 :*— BRUNET Serge
— HAMMOU Viviane.*Groupe 3 :*— BELOT Bernard
— SOULIER Pierre
— VILMONT Louis.2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*— PACINI-DAOUD Isabelle
— BOURGOIS Brigitte.*Groupe 2 :*— BONNET Joëlle
— GARNIER-BRUN Françoise.*Groupe 3 :*— GALVAN Yves
— EVRARD Frédérique
— DEPIGNY Nathalie.

COMMISSION n° 012

Secrétaires des services extérieurs

Inscrits : 86.

Votants : 43.

Blancs et nuls : 1.

Suffrages exprimés : 42.

Ont obtenu :

— UNSA : 25.

— CGT : 17.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 2 :

— LUBEK Jean-Pierre.

Groupe 3 :

— COLIN Anne Geneviève

— GUILLAUME William.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 2 :

— KADYLOWICZ Eric.

Groupe 3 :

— BRUNET René

— MASSOL Cécile.

COMMISSION n° 013

Bibliothécaire Adj. Spécialisés
Sec. doc - Tech. Serv. Culturels

Inscrits : 296.

Votants : 181.

Blancs et nuls : 8.

Suffrages exprimés : 173.

Ont obtenu :

— SUPAP-FSU : 92.

— CFDT : 81.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

— HAMEL Louis-Marie

— POLITIS Florence.

Groupe 2 :

— LIS Béatrice

— DUPONT Malika.

Groupe 3 :

— SAJUS Hélène

— DA COSTA SILVA Natalia.

Groupe 4 :

— HUCHER Joëlle.

Groupe 5 :

— SEMEL Marie-Claude.

Groupe 6 :

— PORDOY Bernadette

— ALASSIMONE Catherine.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

— LANCEL Monique

— GAMBIER Laurence.

Groupe 2 :

— DRUCKER Virginie

— FREULON Claudine.

Groupe 3 :

— SIMONET Patrick

— ASTRUC Jacques.

Groupe 4 :

— CARIOU Yvette.

Groupe 5 :

— BEAUX Anne-Caroline.

Groupe 6 :

— GRACY Isabelle

— CAVANIOL Hubert.

COMMISSION n° 014
Assistants des bibliothèques

Inscrits : 189.

Votants : 110.

Blancs et nuls : 3.

Suffrages exprimés : 107.

Ont obtenu :

— SUPAP-FSU : 46.

— CFDT : 23.

— CGT : 18.

— FO : 11.

— UCP : 9.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 3 :

— PHILIPPART Catherine

— COIGNAT Nicole.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 3 :

— JALLIER Marileyne

— CAILLAUX Rosalia.

COMMISSION n° 015

Educateurs activités phys. et sport.

Inscrits : 307.

Votants : 161.

Blancs et nuls : 7.

Suffrages exprimés : 154.

Ont obtenu :

— CGT : 70.

— FO : 59.

— CFTC : 11.

— CFDT : 8.

— SUPAP-FSU : 6.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

— SPEDINI Marc

— MARTIN Yves.

Groupe 2 :

— BONNIN Michaël

— ROBERT Arnisse.

Groupe 3 :

— SYDA Angélique

— LANG Nicole.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

— GAUTHEROT Stéphane

— PONCIN Eric.

Groupe 2 :

— THIERRY Françoise

— HABAINOU Marcel.

Groupe 3 :

— MONTAGNE Tristan

— TETELIN Karl.

COMMISSION n° 016
Adjoints administratifs

Inscrits : 4 659.

Votants : 2 367.

Blancs et nuls : 88.

Suffrages exprimés : 2 279.

Ont obtenu :

— UNSA : 655.

— CGT : 550.

— CFDT : 250.

— FO : 244.

— CFTC : 216.

— UCP : 211.

— SUPAP-FSU : 153.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— GOGER Christian

— ALGER-GALA Josseline.

Groupe 2 :

— LE SCOUEZEC Elisabeth

— HERAUX Sylvie

— TOULUCH Nathalie.

Groupe 3 :

— PICAS Henri

— SIMON Ingrid

— MATHIAS Jocelyne.

Groupe 4 :

— BADREAU Ernandes

— BARRY Roger.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— VANNIERRE Jean-François

— QUILLIER Dominique.

Groupe 2 :

— ANGER Patricia

— MEKKAS Rohra

— GOSSE-MAURY Marie-Françoise.

Groupe 3 :

— AUGUSTE Marie-Christine

— MARCEL Mickaël

— AIGOIN Fabien.

Groupe 4 :

— DESMET Paulette

— LOPEZ Sylvie.

COMMISSION n° 017
Adjoints anim. et action sport.

Inscrits : 1 520.

Votants : 649.

Blancs et nuls : 9.

Suffrages exprimés : 640.

Ont obtenu :

— UNSA : 295.

— CGT : 246.

— CFDT : 45.

— FO : 38.

— SUD : 16.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— LEFEVRE Françoise

— BONFILS Didier.

Groupe 2 :

— RUFFIN Stéphane

— LAFOND Jean-François.

Groupe 3 :

— MOHAMMED BAKIR Adjira

— DELATTRE Julien

— TERMIGNON Laurent.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— LOPEZ Laurent

— FERRER Serge.

Groupe 2 :

— GARNIER Giselle

— BONUS Thierry.

Groupe 3 :

— LUBEK Nicolas

— COHEN ZARDI Marie

— KANE Papa Saly.

COMMISSION n° 018
Adjoints adm. des bibliothèques

Inscrits : 289.

Votants : 145.

Blancs et nuls : 1.

Suffrages exprimés : 144.

Ont obtenu :

— SUPAP-FSU : 64.

— CFDT : 42.

— UCP : 23.

— FO : 8.

— CFTC : 7.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— MEZIERE Gilles

— BOISSOU Dominique.

Groupe 2 :

— DUFOUR Eliane

— LERCH Philippe.

Groupe 3 :

— SANCHIZ Emile

— AVRILLON Sonia.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— GOURDIN SANZ Pascale

— CHABERT Valérie.

Groupe 2 :

— MASCLET Anne-Claire

— PELLETIER Marie.

Groupe 3 :

— L'HOSTIS Patrick

— DAMADE Sylvie.

COMMISSION n° 019
Adjoints accueil, surv. et mag.

Inscrits : 543.

Votants : 285.

Blancs et nuls : 12.

Suffrages exprimés : 273.

Ont obtenu :

— SUPAP-FSU : 65.

— UNSA : 57.

— CGT : 45.

— FO : 43.

— CFDT : 26.

— CFTC : 24.

— UCP : 13.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— ZEACHANDIRIN LATCHOUMY.

Groupe 2 :

— BENKELAYA Nassira

— RAOUL Sébastien.

Groupe 3 :

— PIERI Bertrand

— MIGDULA Eric.

Groupe 4 :

— DUTREVIS Agnès

— LOANGO BOELUA Jean-Paul.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— MOUHAGAMADOU Maimounama.

Groupe 2 :

— GAUTHIER PRUAL Marie-Christine

— SRI KANTH Muthukumarasamy.

Groupe 3 :

— TESTARD Christophe

— DONERO Ismene.

Groupe 4 :

— ALAND Bernard

— KAS Martine.

COMMISSION n° 020
ESPCI-Dubreuil - Prof. cons. - C.A.P.S.

Inscrits : 403.

Votants : 153.

Blancs et nuls : 3.

Suffrages exprimés : 150.

Ont obtenu :

— UCP : 57.

— FO : 42.

— UNSA : 35.

— CGT : 16.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— DREYFUS Gérard

— BOKOBZA Liliane.

Groupe 2 :

— BELLOSTA Véronique

— GOMEZ PARDO Domingo.

Groupe 3 :

— VAILLANT Thierry

— JABOULAY Jean-Claude.

Groupe 4 :

— ARGER-LEFEVRE Jérôme

— SCHWACHTGEN Eddie.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— COSSY Janine

— ROSSIER Jean.

Groupe 2 :

— SOULIE Corinne

— D'ESPINOSE DE LACAILLERIE Jean-Baptiste.

Groupe 3 :

— NINOMIYA Jacqueline

— HERNANDEZ Saradha.

Groupe 4 :

— KERDONCUFF François

— BERNARD Olivier.

COMMISSION n° 021
Professeurs de la Ville de Paris

Inscrits : 803.

Votants : 486.

Blancs et nuls : 6.

Suffrages exprimés : 480.

Ont obtenu :

— UNSA : 480.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— SUISSE Bernard

— POITRAL Joëlle.

Groupe 2 :

— BOURGOUIN Serge

— PERROUX Corinne.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— LENOIR Jacqueline

— RABIAN René.

Groupe 2 :

— MOREAU-LAILLER Bénédicte

— RAYNAL Pierre.

COMMISSION n° 022
Puéricultrices cadres de santé

Inscrits : 620.

Votants : 313.

Blancs et nuls : 0.

Suffrages exprimés : 313.

Ont obtenu :

— UNSA : 86.

— UCP : 79.

— CFE / CGC : 63.

— CGT : 37.

— CFDT : 30.

— CFTC : 18.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- BIZART Martine
- MATA Liliane.

Groupe 2 :

- BOULLE Marie-Pierre
- FILLON Evelyne.

Groupe 3 :

- CLAIREL EL MAKKI Véronique
- ROULIER Isabelle.

Groupe 4 :

- JACQUOT Frédérique
- RODRIGUES Florence.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- LEVY Anne
- CORBIC Monique.

Groupe 2 :

- BOVE Catherine
- CHAUVEAU Christine.

Groupe 3 :

- DESBIOLLES-DEJY Véronique
- ELLIS Muriel.

Groupe 4 :

- GIBERT Patricia
- POURCELOT Corinne.

COMMISSION n° 023
Tech. de lab. cadres de santé

Inscrits : 43.

Votants : 33.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 31.

Ont obtenu :

— CFDT : 19.

— FO : 12.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- LEFEVRE Jean-Luc.

Groupe 2 :

- DENIS Monique
- GALLAS Alain.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- PAULARD Jean-Pierre.

Groupe 2 :

- PETIT Geneviève
- SAUVAGET Mireille.

COMMISSION n° 024
Biologistes-Médecins

Inscrits : 139.

Votants : 75.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 73.

Ont obtenu :

— CFDT : 46.

— UCP : 27.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- KUNSTLER Katia
- LARNAUDIE-EIFFEL Sylvie.

Groupe 2 :

- LE PIRONNEC Gaëlle
- PAGANI Jean-Marc.

Groupe 3 :

- COCHOIX-CHEL Valérie
- MAZODIER Agnès.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- GUESNON Marie Sylvie
- THERY Jean-Loup.

Groupe 2 :

- NASSAR-MORIN Amal
- MIGNE Gisèle.

Groupe 3 :

- AL CHAHABI-HAMWY Maha
- KHALED-RIZQI Jamila.

COMMISSION n° 025
Psy - S.F. - Inf. cadres - Prof. d'Alembert

Inscrits : 241.

Votants : 149.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 147.

Ont obtenu :

— CGT : 54.

— CFDT : 44.

— UNSA : 35.

— UCP : 14.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- MIKALEF VIGNOLES Marie-Thérèse
- MOREL Catherine.

Groupe 2 :

- GORCE Catherine
- PATHIER Françoise.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- BRETON Chantal
- SOUDAKOFF Brigitte.

Groupe 2 :

- DUBOIS Geneviève
- RICHARD Didier.

COMMISSION n° 026
Ass. spé. ens. art. conservatoires

Inscrits : 98.

Votants : 23.

Blancs et nuls : 0.

Suffrages exprimés : 23.

Ont obtenu :

— FO : 18.

— CFDT : 5.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- BRATOS Basile
- ARDILLON Sophie.

Groupe 2 :

- DULAC François
- FEVRE Jean-Claude

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- CHATOUX Anne-Gabrielle
- HEROUARD Marie Mathilde.

Groupe 2 :

- ZOUBRITSKI Klara
- LESAGE Jean-Marc.

COMMISSION n° 027
Infirmiers

Inscrits : 225.

Votants : 86.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 84.

Ont obtenu :

— UNSA : 22.

— CGT : 19.

— FO : 15.

— UCP : 11.

— CFDT : 9.

— CFTC : 8.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- GRAINDORGE Claudine
- LACAZE Marie-Hélène.

Groupe 2 :

- SAILLARD Cécile
- BERNARD Laurence.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- COMPAN Antoinette
- GUY-CANET Chantal.

Groupe 2 :

- HAMANI Allaoua
- VETIER Boris.

COMMISSION n° 028
Educateurs de jeunes enfants

Inscrits : 1 007.

Votants : 460.

Blancs et nuls : 4.

Suffrages exprimés : 456.

Ont obtenu :

— UNSA : 153.

— CGT : 139.

— CFDT : 92.

— CFTC : 28.

— UCP : 26.

— SUPAP-FSU : 11.

— FO : 7.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- PEZIN Evelyne
- DI MARCO Lionel.

Groupe 2 :

- HARNOIS Christophe
- RIOU Françoise.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- BENCHADI Bernadette
- RICHARDOT Geneviève.

Groupe 2 :

- DJOUADI Yasmina
- CARISTAN Chrystel.

COMMISSION n° 029
Techniciens de laboratoire

Inscrits : 127.

Votants : 79.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 77.

Ont obtenu :

— CFDT : 28.

— CGT : 27.

— FO : 22.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- GRALL Pierre
- CHIGNON Elizabeth.

Groupe 2 :

- JOVELLAR Claire
- PESCHARD Bertrand.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- BRUYER Patrice
- MOUTON Jacqueline.

Groupe 2 :

- VITU Christophe
- LEVASSEUR Florence.

COMMISSION n° 030
Techniciens surveillance spécialisée

Inscrits : 20.

Votants : 17.

Blancs et nuls : 0.

Suffrages exprimés : 17.

Ont obtenu :

— SUPAP-FSU : 9.

— UNSA : 8.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 3 :*

- PENDANT Anne
- AZEMAR Michel.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 3 :*

- COLLEAUX Jean-Pierre
- NOIREL Gilles.

COMMISSION n° 031
Contrôleurs de sécurité

Inscrits : 32.

Votants : 26.

Blancs et nuls : 0.

Suffrages exprimés : 26.

Ont obtenu :

- UNSA : 12.
- UCP : 8.
- CFTC : 6.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 3 :

- REY Michel
- LAFONTAINE Sylvain.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 3 :

- OLBRECK Laurence
- BAKHTAOUI Omar.

COMMISSION n° 032
Secrétaires médicales sociales

Inscrits : 572.

Votants : 329.

Blancs et nuls : 7.

Suffrages exprimés : 322.

Ont obtenu :

- CGT : 129.
- CFDT : 58.
- UNSA : 56.
- CFTC : 34.
- UCP : 25.
- FO : 20.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- COYARD Andrée
- JULIEN Martine.

Groupe 2 :

- DEMESSINE Marie-Claude
- KEMPF Catherine.

Groupe 3 :

- LE TOHIC Amélia
- FRANCOISE Carole.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- GARRIGOUX Christiane
- BOUNAAMA Anne-Marie.

Groupe 2 :

- HIREP Christiane
- LABOR Marlène.

Groupe 3 :

- LORIEUX Florence
- SEGAL Sophie.

COMMISSION n° 033
Ass. socio-éducatif, Pers. rééducation

Inscrits : 1 033.

Votants : 415.

Blancs et nuls : 1.

Suffrages exprimés : 414.

Ont obtenu :

- CGT : 254.
- CFDT : 64.
- UNSA : 63.
- UCP : 22.
- FO : 11.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- ROUSSET Monique
- TANANE Annie.

Groupe 2 :

- COMPERE Corinne
- LEFEBVRE Nicolas.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- AZAVANT Isabelle
- CAZAUX Christine.

Groupe 2 :

- MENDES DA COSTA Maud
- SADRON Sylvie.

COMMISSION n° 034
Aux. de puériculture et de soins

Inscrits : 4 382.

Votants : 1 392.

Blancs et nuls : 8.

Suffrages exprimés : 1 384.

Ont obtenu :

- CGT : 651.
- UNSA : 271.
- CFDT : 233.
- CFTC : 141.
- SUPAP-FSU : 50.
- FO : 38.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- MELISSE Edith
- MAILLET Marie-Agnès.

Groupe 2 :

- DELASSUS Sabine
- DURET Laurence.

Groupe 3 :

- DA COSTA PEREIRA Maria
- FERNANDES-CAMACHO Nunzia
- MATTHEY JEANTET Michèle.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- GOBIN Elisabeth
- COLLET Véronique.

Groupe 2 :

- DERVAL Christine
- FAUVEL VOISINE Véronique.

Groupe 3 :

- BOULEAU Brigitte
- BARBANCHON Marie-Pierre
- MININ Marie-Hélène.

COMMISSION n° 035
Agents techniques petite enfance

Inscrits : 1 285.

Votants : 420.

Blancs et nuls : 14.

Suffrages exprimés : 406.

Ont obtenu :

- CGT : 220.
- CFDT : 66.
- UNSA : 57.
- CFTC : 33.
- FO : 19.
- SUPAP-FSU : 11.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 3 :

- PROMENEUR Marie-Line
- MURIS Josiane.

Groupe 4 :

- DJAN-DIOMANDE Claudine
- LADJAL Kheira
- DU BOISTESSELIN Fabienne.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 3 :

- DUMAS Aurélie
- LEBLOIS Laurence.

Groupe 4 :

- BIENAIME Lorette
- JOSEPH Dorise
- NOGUES Laurence.

COMMISSION n° 036
Inspecteurs de sécurité

Inscrits : 683.

Votants : 452.

Blancs et nuls : 8.

Suffrages exprimés : 444.

Ont obtenu :

- UNSA : 166.
- FO : 100.
- UCP : 62.
- CFTC : 49.
- CFDT : 43.
- CGT : 24.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- ABDELAZIZ Abdelhafid
- LAMARI Yannick.

Groupe 2 :

- NICOL Philippe
- SEYDI Habib.

Groupe 3 :

- FEJLO Patrick
- RAILLART Emile.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- SERRAF Eric Habib
- PRIOVILLE Philippe.

Groupe 2 :

- AMEZIANE Farid
- BARCO Lisbert.

Groupe 3 :

- VILIC Alain
- BEYLOUNEH Bassam.

COMMISSION n° 037
Agents de logistique générale

Inscrits : 826.

Votants : 274.

Blancs et nuls : 7.

Suffrages exprimés : 267.

Ont obtenu :

- CGT : 76.
- CFTC : 50.
- UCP : 42.
- UNSA : 37.
- FO : 28.
- CFDT : 21.
- SUPAP-FSU : 13.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- MOURGUES Eric.

Groupe 2 :

- COHEN Marcel
- GUARNIERI Jean-Claude.

Groupe 3 :

- LEBUCHE Fortune
- GARNAUD Gilles.

Groupe 4 :

- CHAMINADE Thierry
- COUTURIER Fabien.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- NICOLAS Norbert.

Groupe 2 :

- PAYET Bernard
- PIERRE Christine.

Groupe 3 :

- TAMBIDORE Moureville
- FOSSOUL Marc.

Groupe 4 :

- REY Antoine
- BIGOT Marie-Dominique.

COMMISSION n° 038
Agents accueil et surveillance

Inscrits : 1 064.

Votants : 569.

Blancs et nuls : 17.

Suffrages exprimés : 552.

Ont obtenu :

- SUPAP-FSU : 212.
- CGT : 139.
- UNSA : 78.
- CFDT : 61.
- FO : 27.
- UCP : 19.
- CFTC : 16.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- POIRSON Gérard.

Groupe 2 :

- MULTERER Emile
- FLORET Yolita.

Groupe 3 :

- SY Abdoul
- LAMARRE Magguy.

Groupe 4 :

- GARRAULT Patrick
- NGIMBI Mambu.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- PERRAUDIN Yannick.

Groupe 2 :

- ALI BEN AHMED Said
- CHOULI Nadine.

Groupe 3 :

- MAZANIELLO Sylvie
- AHMED Saïd Ali.

Groupe 4 :

- LAMAIRE Thierry
- HAMARD Michel.

COMMISSION n° 039
Agents techniques des écoles

Inscrits : 1486.

Votants : 711.

Blancs et nuls : 19.

Suffrages exprimés : 692.

Ont obtenu :

- CGT : 334.
- UNSA : 148.
- SUD : 69.
- FO : 60.
- CFDT : 49.
- CFTC : 32.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 3 :*

- CARAVEL Sidonie
- FOURNIER Martine.

Groupe 4 :

- LIMIER Marius
- VERGER Yvette
- BOTRAN Michelle.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 3 :*

- CITADELLE Cécile
- MAGOR Christiane.

Groupe 4 :

- BLASCO Patricia
- GRILLOT Corinne
- BARBESOLLE Sylvie.

COMMISSION n° 040
Agents spécialisés écoles maternelles

Inscrits : 1516.

Votants : 668.

Blancs et nuls : 14.

Suffrages exprimés : 654.

Ont obtenu :

- CGT : 290.
- UNSA : 186.
- CFDT : 66.
- FO : 48.
- CFTC : 33.
- SUD : 31.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 2 :*

- DJAOUTI Magdeleine
- TOUZET Marie Christine.

Groupe 3 :

- LAIZET Frédérique
- BIQUE Béatrice
- LEGRAND Nathalie.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 2 :*

- FELIXINE Félicité
- LEMOINE Edith.

Groupe 3 :

- PIERRE Nicole
- FLORENTIN Pierre-Yves
- GEORGET Catherine.

COMMISSION n° 041
Techniciens supérieurs

Inscrits : 697.

Votants : 401.

Blancs et nuls : 4.

Suffrages exprimés : 397.

Ont obtenu :

- UCP : 228.
- UNSA : 61.
- CGT : 52.
- SUPAP-FSU : 24.
- CFDT : 12.
- FO : 11.
- CFTC : 9.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- GORGET Alain
- COLLAND Michel.

Groupe 2 :

- CARBUCCIA Patrice
- CALAMIER Pascal.

Groupe 3 :

- BORDE Alain
- ISRAEL Ivan.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- JOURDAN Daniel Pierre
- MAURY Pierre.

Groupe 2 :

- MARIOTTI Lucile
- CADET Laurence.

Groupe 3 :

- VACHER Thierry
- LELARGE Brigitte.

COMMISSION n° 042
Personnels de maîtrise

Inscrits : 1504.

Votants : 918.

Blancs et nuls : 22.

Suffrages exprimés : 896.

Ont obtenu :

- CGT : 525.
- UNSA : 106.
- CFDT : 84.
- CFTC : 65.
- FO : 63.
- UCP : 27.
- SUPAP-FSU : 26.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- KURNIKOWSKI Gilles
- COLAS Jean-Pierre.

Groupe 2 :

- MARROIG Sylvain
- LONCHAMBON Jean-François
- LAKHDARI Karim.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- VASSEUR Denis
- JANVIER François.

Groupe 2 :

- BOUZIN Régis
- DOUILLARD Olivier
- BERNIER Patrick.

COMMISSION n° 043
Dessinateurs

Inscrits : 113.

Votants : 48.

Blancs et nuls : 0.

Suffrages exprimés : 48.

Ont obtenu :

- UCP : 24.
- CGT : 10.
- UNSA : 9.
- CFDT : 5.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- PAYMAL Jean-Lou.

Groupe 2 :

- ZACCARO Aldo
- SELLAMI Reda.

Groupe 3 :

- MERVEILLIE Alain
- RAVANNE Séverine.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- CASTRONOVO Dominique.

Groupe 2 :

- NAJEAU Claude
- ROSIN Jean-Michel.

Groupe 3 :

- SADLI Tahar
- PHRATHEP Sayasith.

COMMISSION n° 044
Adjoints techniques

Inscrits : 5792.

Votants : 2437.

Blancs et nuls : 50.

Suffrages exprimés : 2387.

Ont obtenu :

- CGT : 1221.
- UNSA : 369.
- FO : 284.
- SUPAP-FSU : 185.
- CFDT : 149.
- CFTC : 132.
- SUD : 47.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- DUCHENE Didier
- JANOTS Pierre.

Groupe 2 :

- GESSET André
- AUJOUANNET Philippe
- BENIATTOU Faouzi.

Groupe 3 :

- DENYS Saint Ange
- KUCA Robert
- YACE Claude.

Groupe 4 :

- FRANCON Jean-Philippe
- RACINE Georges.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- CATALLO Fausto
- BONNEROT Patrick.

Groupe 2 :

- OUANNA Eric
- SPROCQ Hélène
- MICHOT Olivier.

Groupe 3 :

- BOUFFE William
- RINCOURT Alain
- FOUCAERT Benoît.

Groupe 4 :

- PIERRE-GABRIEL Sylvère
- LAVANIER Jules.

COMMISSION n° 045
Adjoints techniques eau assainissement

Inscrits : 616.

Votants : 230.

Blancs et nuls : 2.

Suffrages exprimés : 228.

Ont obtenu :

- CGT : 144.
- UNSA : 25.
- FO : 24.
- CFDT : 20.
- CFTC : 15.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :Groupe 1 :

- AUDIOT Dominique
- DAUFOUR Joseph.

Groupe 2 :

- MOUILLARD Luc
- DAUVILLIER Joël.

Groupe 3 :

- BARBIERE Pascal
- LABOULAIS Alain.

Groupe 4 :

- N'DIAYE Lassana
- LE TRESTE Thierry.

2) En qualité des représentants suppléants :Groupe 1 :

- DJIKI Pierre
- MICHE Emmanuel.

Groupe 2 :

- GEHAN Bruno
- BRAHIM Rabah.

Groupe 3 :

- JENASTE Dominique
- BONNET Michel.

Groupe 4 :

- BORDAGE Claude
- BOUTIN Philippe.

—————
COMMISSION n° 046
Conducteurs automobiles

Inscrits : 978.

Votants : 585.

Blancs et nuls : 16.

Suffrages exprimés : 569.

Ont obtenu :

- UNSA : 184.
- CGT : 177.
- FO : 65.
- CFDT : 60.
- SUPAP-FSU : 49.
- CFTC : 34.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- VALENTIN Didier
- MALINGRE Patrice.

Groupe 2 :

- LABRUYERE Didier
- GALANTINE Patrick.

Groupe 3 :

- HARDY Frédéric
- LEPINE Richard.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- DAILLEAU Hervé
- MALFOY Jean-Jacques.

Groupe 2 :

- FORTIN Philippe
- GAREL Didier.

Groupe 3 :

- BRUYAS Bernard
- BOURGEAULT Patrice.

—————
COMMISSION n° 047
Egoutiers-Chefs égoutiers

Inscrits : 260.

Votants : 118.

Blancs et nuls : 1.

Suffrages exprimés : 117.

Ont obtenu :

- CGT : 103.
- FO : 14.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- BELLIA René
- DERIEUX Thierry.

Groupe 2 :

- MARCHO Henri
- MARCHAND Jean-Luc.

Groupe 3 :

- ELKAYAM Elie
- PAHAUT Rudy.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- CLOIX Christian
- CARREY Gilles.

Groupe 2 :

- HARCAUT Francis
- VASSEUR Bernard.

Groupe 3 :

- MARTIN Jean-Paul
- ROBIN Yann.

—————
COMMISSION n° 048
Chefs d'équipe nettoyage

Inscrits : 557.

Votants : 361.

Blancs et nuls : 13.

Suffrages exprimés : 348.

Ont obtenu :

- CGT : 206.
- FO : 47.
- UNSA : 39.
- CFTC : 35.
- SUPAP-FSU : 13.
- CFDT : 8.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- POISSY Olivier.
- MAITRE Marc.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- SECQUEVILLE Christian
- AUBE Philippe.

—————
COMMISSION n° 049
Eboueurs

Inscrits : 4650.

Votants : 2647.

Blancs et nuls : 77.

Suffrages exprimés : 2570.

Ont obtenu :

- CGT : 1526.
- FO : 366.
- UNSA : 298.
- CFTC : 289.
- CFDT : 57.
- SUPAP-FSU : 34.

Sont élus :1) En qualité des représentants titulaires :*Groupe 1 :*

- PARISINI Claude
- CISSE Bounda
- TEBOUL Rémy.

Groupe 2 :

- VIECELI Régis
- GUIGNON Nathalie
- LEON Serge.

2) En qualité des représentants suppléants :*Groupe 1 :*

- CARRETERO Philippe
- HASSANI Mohamed
- CHRUSCICKA Didier.

Groupe 2 :

- GOLDFARB Olivier
- DIALLO Abdoul
- DIAWARA Sada.

COMMISSION n° 050
Fossoyeurs-Chefs fossoyeurs

Inscrits : 102.
Votants : 58.
Blancs et nuls : 5.
Suffrages exprimés : 53.

Ont obtenu :

— CGT : 49.
— CFTC : 4.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— BERTRAND Pascal.

Groupe 2 :

— SAADI Mohamed
— SOLIMAN Jean-Claude.

Groupe 3 :

— JANCZEWSKI Denis
— AVRIL Yanick.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— ALLALI Laid.

Groupe 2 :

— BERTIN Jean-Michel
— DUFOUR Henri.

Groupe 3 :

— LASNE Thierry
— KERMOISON Jean-Marc.

COMMISSION n° 051
Adjoints techniques des collèges

Inscrits : 580.
Votants : 262.
Blancs et nuls : 2.
Suffrages exprimés : 260.

Ont obtenu :

— FO : 115.
— FA-FPT : 43.
— CGT : 33.
— CFTD : 25.
— SUPAP-FSU : 22.
— UNSA : 11.
— SUD : 11.

Sont élus :

1) En qualité des représentants titulaires :

Groupe 1 :

— LEGUERET Patrick.

Groupe 2 :

— TANOR Roger
— JEAN Florentin.

Groupe 3 :

— JANSSENS Danièle
— BOUJU Laurent.

Groupe 4 :

— STUPNICKI Raymonde
— JAFFRE Anne.

2) En qualité des représentants suppléants :

Groupe 1 :

— VEYSSIERE Gilles.

Groupe 2 :

— LESUEUR Edmond
— RAJANE Spc.

Groupe 3 :

— CONJAT Danielle
— MORLARD Christophe.

Groupe 4 :

— GUILLAUME Gina
— MOLONGO Ella.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009

Pour le Maire de Paris,
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation des tarifs journaliers applicables, à compter du 1^{er} janvier 2009, à la Résidence « Domusvi Tiers Temps » située 24-26, rue Rémy Dumoncel, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2009 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2009, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Résidence « Domusvi Tiers Temps » située 24-26, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris, gérée par « Domusvi », Immeuble Le Héron, 66, avenue du Maine, 75014 Paris, afférentes à la dépendance, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 23 369 € H.T. ;
— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 215 672,71 € H.T. ;
— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 3 160 € H.T.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 283 373,61 € H.T. ;
— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : néant ;
— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : néant.

Les tarifs journaliers visés à l'article 2 tiennent compte de la reprise du résultat déficitaire d'un montant de 41 171,90 €.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance « Domusvi Tiers Temps » située 24-26, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris, gérée par « Domusvi », Immeuble Le Héron, 66, avenue du Maine, 75014 Paris, sont fixés comme suit et comprennent, conformément à l'article R. 314-166 du Code de l'action sociale et des familles, un taux de T.V.A. de 5,5 % :

— G.I.R. 1/2 : 20,94 € T.T.C. ;
— G.I.R. 3/4 : 13,29 € T.T.C. ;
— G.I.R. 5/6 : 5,63 € T.T.C.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} février 2009.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*La Sous-Directrice de l'Administration Générale,
du Personnel et du Budget*
Martine BRANDELA

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2008-803 complétant l'annexe de l'arrêté n° 2007-21334 du 18 décembre 2007 portant liste des vétérinaires chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens pour Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code rural, notamment son article L. 211-14-1 ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 70-415 du 8 mai 1970 modifié, relatif à l'organisation sanitaire dans la Ville de Paris et les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L. 211-14-1 du Code rural ;

Vu l'arrêté n° 2007-21334 du 18 décembre 2007 portant liste des vétérinaires chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens pour Paris, complété par les arrêtés n° 2008-76 du 15 février 2008 et n° 2008-709 du 20 novembre 2008 ;

Vu les demandes déposées par le Docteur Marie-Laure CAMUS et le Docteur Emilie RIVIERE auprès du Directeur Départemental des Services Vétérinaires de Paris ;

Sur proposition de la Directrice Départementale des Services Vétérinaires de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste des vétérinaires chargés de réaliser, à la demande du Préfet de Police, l'évaluation comportementale des chiens errants et/ou susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, jointe à l'arrêté préfectoral n° 2007-21334 du 18 décembre 2007, est complétée par les praticiens figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, la Directrice Départementale des Services Vétérinaires de Paris et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*
Marc-René BAYLE

Annexe Complément à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 2007-21334 du 18 décembre 2007 portant liste des vétérinaires chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens pour Paris

— Docteur Marie-Laure CAMUS (n° d'inscription à l'ordre : 16276) — Diplôme de vétérinaire comportementaliste des Ecoles Nationales Vétérinaires — 33, rue des Petits Champs, 75001 Paris — Téléphone : 01 42 86 09 04 ;

— Docteur Emilie RIVIERE (n° d'inscription à l'ordre : 19853) — Diplôme de vétérinaire comportementaliste des Ecoles Nationales Vétérinaires — 232, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 46 36 84 21.

Arrêté n° 2009-00044 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la Police Urbaine de Proximité suivants :

Les Brigadiers-Chefs :

- M. Bruno DELHUMEAU, né le 2 août 1967,
- M. Marc ROSSI, né le 2 juillet 1974 ;

Les Gardiens de la paix :

- M. Pierre-Emmanuel HACCART, né le 12 octobre 1975,
- M. Youen CHARTOIS, né le 3 février 1982,
- M. Axel M'VOUAMA, né le 28 janvier 1984,
- Mme Sandra L'HELGOUAC'H, née le 6 juillet 1975,
- M. Bruno DEJARDIN, né le 21 novembre 1980,
- M. Cédric ALIANE, né le 21 janvier 1981,
- M. Salah CHACHOUA, né le 2 avril 1980,
- M. Stéphane BRUNEAU, né le 30 mars 1976,
- Mme Fatma MORSLI, née le 18 mai 1978,
- M. Jérôme SAGOT, né le 6 mai 1973,
- M. Laurent THIEBAUT, né le 25 septembre 1977.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2009-00067 autorisant la circulation des véhicules de transport de marchandises sur l'ensemble du réseau routier. — Régularisation.

Le Préfet de Police,

Vu l'article R. 411 du Code de la route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2006 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Considérant qu'en raison des intempéries en cours, il y a lieu d'autoriser exceptionnellement la circulation des véhicules de transport de marchandises sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier le samedi 24 janvier 2009 et le dimanche 25 janvier 2009 de 0 h à minuit ;

Arrête :

Article premier. — Par dérogation à l'article 1 de l'arrêté du 28 mars 2006 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, la circulation des véhicules de transport de marchandises de poids total autorisé en charge de plus de 7,5 tonnes est autorisée sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, du samedi 24 janvier 2009 au dimanche 25 janvier 2009 à minuit.

Art. 2. — Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3. — Le Directeur Départemental de l'Équipement, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 janvier 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Christian LAMBERT

Arrêté n° 2009-00069 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, Préfet détaché Directeur Général de la Police Nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 2 février 2007 portant nomination de M. Marc-René BAYLE, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de Chef de service, Adjoint au Directeur Général des Collectivités Locales, en qualité de Directeur des Transports et de la Protection du Public à la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-00427 du 26 juin 2008 relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20768 du 17 juillet 2007 modifié, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Délégation est donnée à M. Marc-René BAYLE, Directeur des Transports et de la Protection du Public, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-René BAYLE, M. Gérard BRANLY, sous-directeur des déplacements et de l'espace public, Mme Nicole ISNARD, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement, et M. Gérard LACROIX, sous-directeur de la sécurité du public, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-René BAYLE, M. Patrice LARDÉ, attaché principal d'administration du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, détaché en qualité d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef des services généraux de la Direction des Transports et de la Protection du Public, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toutes pièces comptables dans le cadre de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LARDÉ, M. Jean-François CANET, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, placé directement sous l'autorité de M. Patrice LARDÉ, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toutes pièces comptables dans le cadre de ses attributions.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, Mme Nicole ISNARD et M. Gérard LACROIX reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toute décision de :

— délivrance et retrait d'autorisation de stationnement en application de l'article 9 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 ;

— retrait, supérieur à 6 mois, de la carte professionnelle de taxi pris en application de l'article 2 bis de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 et de l'article 2 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 ;

— suspension, supérieure à 6 mois, du certificat d'aptitude à la conduite de voiture de grande remise, prise en application des articles 11 et 12 de l'arrêté du 18 avril 1966 ;

— délivrance et retrait de la licence d'entrepreneur de remise et de tourisme délivrée en application de l'arrêté du 18 avril 1966.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, sous-directeur des déplacements et de l'espace public, M. Bernard JARDIN, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chargé de mission auprès du sous-directeur, M. Philippe CHIESA, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du Bureau des objets trouvés et des fourrières, M. François LEMATRE, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau de la réglementation de l'espace public, M. Yves NARDIN, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du Bureau des taxis et transports publics, directement placés sous l'autorité de M. Gérard BRANLY, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion des décisions mentionnées à l'article 4 du présent arrêté.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEMATRE, de M. Yves NARDIN et de M. Philippe CHIESA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

— Mlle Nathalie LUYCKX, Mme Isabelle HOLT, Mme Aurora CATTIAU et M. Lionel MONTÉ, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, ainsi que M. Alain DUHAU et Mme Catherine FAVEL, secrétaires administratifs de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;

— M. Christophe de VIVIE DE REGIE, Mme Aurélie GALDIN, Mme Béatrice VOLATRON, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. Yves NARDIN ;

— Mme Brigitte BICAN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, M. Guillaume CORNETTE, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte BICAN et de M. Guillaume CORNETTE, par M. Didier BERTINET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. Philippe CHIESA.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard LACROIX, sous-directeur de la sécurité du public, M. Jean-Louis AMAT, sous-préfet détaché dans le corps des administrateurs civils, adjoint au sous-directeur de la sécurité du public, M. Gérard BRANLY et Mme Nicole ISNARD, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous arrêtés et les décisions suivantes :

1°) en matière de périls d'immeubles :

— les actes individuels pris en application des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation ;

— la saisine du tribunal administratif en cas de péril imminent et la notification s'y rapportant ;

2°) en matière de sécurité préventive et d'accessibilité des personnes handicapées :

— les arrêtés d'ouverture des établissements recevant du public ;

— l'attestation de conformité pour les établissements flottants.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard LACROIX et de M. Jean-Louis AMAT, Mme Béatrice ROUSVILLE, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau des permis de construire et ateliers, Mme Catherine NARDIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau des établissements recevant du public, M. Alexandre MOREAU, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau des hôtels et foyers, et M. Michel VALLET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau de la sécurité de l'habitat, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 7 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice ROUSVILLE, de Mme Catherine NARDIN, de M. Alexandre MOREAU et de M. Michel VALLET, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

— Mme Noëlle CHAVEY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et Mme Hélène POLOMACK, secrétaire administratif de classe normale, directement placées sous l'autorité de Mme Béatrice ROUSVILLE ;

— Mme Christille BOUCHER, Mme Maryse GILIBERT et M. Christophe ARTUSSE, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christille BOUCHER, Mme Maryse GILIBERT et de

M. Christophe ARTUSSE, par Mme Véronique BOUTY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Nadine BRACONNIER, secrétaire administratif de classe supérieure, Mme Sylvie GUENNEC, Mme Michèle GIDEL et Mme Emmanuelle COHEN, secrétaires administratifs de classe normale, directement placés sous l'autorité de Mme Catherine NARDIN ;

— M. Bernard CHARTIER et M. Jean-François LAVAUD, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CHARTIER et de M. Jean-François LAVAUD, par Mme Myriam BOUAZZA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. Alexandre MOREAU ;

— M. Bertrand PARISOT et Melle Lucie RIGAUX, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. Michel VALLET.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ISNARD, M. Gérard LACROIX, M. Jean-Louis AMAT et M. Gérard BRANLY reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous arrêtés et les décisions suivantes :

1°) en matière d'opérations mortuaires :

— les actes individuels pris en application des articles L. 2223-23 et R. 2223-56 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux habilitations dans le domaine funéraire ;

2°) en matière d'hygiène mentale :

— les actes individuels pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3213-9 et L. 3211-11 du Code de la santé publique ;

3°) en matière de débit de boissons et de restaurants :

— les avertissements pris en application de l'article L. 3332-15, du Code de la santé publique ;

4°) en matière de police sanitaire des animaux :

— les actes individuels délivrés en application des articles L. 413-2 du Code de l'environnement.

Les actes individuels pris en application de l'article L. 211-11 du Code rural.

Art. 11. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-René BAYLE et de Mme Nicole ISNARD, Mme le professeur Dominique LECOMTE, praticien hospitalier, professeur des universités, médecin inspecteur de l'Institut médico-légal, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, et dans la limite de ses attributions :

— les décisions en matière de procédures d'autorisations administratives pour les corps qui ont été déposés à l'Institut médico-légal ;

— les propositions d'engagements de dépenses, dans la limite de 1.000 € par facture ;

— les certifications du service fait sur les factures des fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le professeur Dominique LECOMTE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. le docteur Marc TACCOEN, médecin inspecteur adjoint de l'Institut médico-légal.

Art. 12. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ISNARD, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement :

— Mme Giselle LALUT, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau des actions contre les nuisances et Mme Hélène VAREILLES, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau de la police sanitaire et de l'environnement, et M. Jacques PERIDONT, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la Mission des actions sanitaires, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 11 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés ;

En cas d'absence de M. Jacques PERIDONT, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Benoît ARRILAGA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la Mission des actions sanitaires, directement placé sous l'autorité de M. Jacques PERIDONT.

— Mme Claire GAUME-GAULIER, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau des actions de santé mentale, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions à l'exception des actes individuels pris en application des articles L. 2223-23 et R. 2223-56 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et des actes individuels pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3213-9 du Code de la santé publique.

En cas d'absence de Mme Claire GAUME-GAULIER, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Denis REICHELL, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint du chef du Bureau des actions de santé mentale, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis REICHELL, par Mme Chantal LABEUR, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placée sous l'autorité de Mme Claire GAUME-GAULIER.

— Mme Hélène VAREILLES, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau de la police sanitaire et de l'environnement reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes et décisions, dans la limite de ses attributions, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 11 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés autres que ceux pris en application de l'article L. 211-11 du Code rural.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène VAREILLES et de Mme Giselle LALUT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

— M. Pierre OUVRY et Mme Charlotte LABALLERY, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoints au chef du Bureau de la police sanitaire et de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre OUVRY et de Mme Charlotte LABALLERY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions et à l'exception des arrêtés pris en application de l'article L. 211-11 du Code rural, par M. Alain REYROLLE, secrétaire administratif de classe normale et Mme Jacqueline CELADON, secrétaire administratif de classe supérieure, et en cas d'absence et d'empêchement de Mme Jacqueline CELADON, par Mme Mireille TISON, adjointe administrative principale, et Mme Danielle RINTO, adjointe administrative principale s'agissant uniquement des opérations mortuaires pour cette dernière, directement placés sous l'autorité de Mme Hélène VAREILLES ;

— Mme Josselyne BAUDOIN et M. Daniel CAUVIN, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoints au chef du Bureau des actions contre les nuisances.

Art. 13. — L'arrêté n° 2008-691 du 9 octobre 2008 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public est abrogé.

Art. 14. — Le Préfet, Directeur du Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 janvier 2009

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2009-00071 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat Général pour l'administration.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 68-316 du 5 avril 1968 portant délégation de pouvoirs du Ministre de l'Intérieur au Préfet de Police et les arrêtés pris pour son application ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la Police Nationale et les arrêtés pris pour son application ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la Police, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n° 2003-60 du 21 janvier 2003 relatif aux services de zone des systèmes d'information et de communication, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un Secrétariat Général pour l'administration à la Préfecture de Police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, Préfet détaché Directeur Général de la Police Nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 9 décembre 2005 portant nomination de M. Philippe KLAYMAN, Préfet hors cadre, en qualité de Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Police de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2008-00427 du 26 juin 2008 relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2001 PP 34 des 23 et 24 avril 2001 portant renouvellement de la délégation de pouvoir accordée à M. le Préfet de Police par le Conseil de Paris dans certaines matières visées par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à M. Philippe KLAYMAN, Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Police de Paris, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par les décrets des 30 mai 2002 et 21 janvier 2003 susvisés.

Art. 2. — M. Philippe KLAYMAN, Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Police de Paris, reçoit, en sa qualité de Secrétaire Général pour l'administration de la Préfecture de Police, délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police et dans la limite de ses attributions tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans les domaines suivants :

1. la gestion administrative et financière de toutes les catégories de personnels relevant du statut de l'Etat ou du statut des administrations parisiennes, y compris les opérations de recrutement et de formation ;

2. la désignation des personnels représentant l'administration dans les instances compétentes en matière de gestion de personnel ou de moyens ;

3. la gestion administrative et financière des moyens, notamment en ce qui concerne la passation des commandes, contrats et marchés ;

4. les opérations et les actes comptables, budgétaires et financiers relatifs aux crédits mis à la disposition de la Préfecture de Police, y compris ceux concernant les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

5. les concessions de logement au bénéfice des personnels de la Préfecture de Police.

Art. 3. — M. Philippe KLAYMAN, Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Police de Paris, reçoit, en sa qualité de Secrétaire Général pour l'administration à la Préfecture de Police, délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police et dans la limite de ses attributions, toutes décisions en matière d'actions sociales et notamment les conventions et avenants à ces conventions, à passer en vue de la réservation de logements au profit des personnels du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KLAYMAN, Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Police de Paris, Secrétaire Général pour l'administration, Mme Catherine LAPOIX, administratrice civile, est habilitée à signer :

1. les conventions de formation passées avec des prestataires extérieurs ;

2. les conventions de mise à disposition à titre gratuit de moyens par des organismes extérieurs ;

3. toutes décisions en matière d'actions sociales et notamment les conventions et avenants à ces conventions, à passer en vue de la réservation de logements au profit des personnels du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

4. les concessions de logement au bénéfice des personnels de la Préfecture de Police.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KLAYMAN, Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Police de Paris, Secrétaire Général pour l'administration, et de Mme Catherine LAPOIX, administratrice civile, Mme Florence CAIRE-PASTOR, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est habilitée à signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 4.

Art. 6. — L'arrêté n° 2008-00315 du 13 mai 2008 accordant délégation de la signature préfectorale est abrogé.

Art. 7. — Le Préfet, Directeur du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 janvier 2009

Michel GAUDIN

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 33, rue de la Sourdière ; 3 et 5, rue Gomboust, à Paris 1^{er} (arrêté du 24 décembre 2008).

L'arrêté de péril du 3 février 2006 est abrogé par arrêté du 24 décembre 2008.

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 6, rue Saint-Vincent de Paul, à Paris 10^e (arrêté du 19 janvier 2009).

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-0059 bis portant ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, d'adjoint technique de 1^{re} classe spécialité cuisinier.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n° 08-2033 du 26 mai 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 77 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 66 en date du 10 juillet 2008 fixant les spécialités professionnelles des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée n° E 5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autre que la France ;

Vu la délibération n° 136-1 du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres, complété d'épreuves, d'adjoint technique de 1^{re} classe spécialité cuisinier ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, des adjoints techniques de 1^{re} classe spécialité cuisinier sera organisé à partir du lundi 4 mai 2009.

Art. 2. — Le nombre de candidats qui pourra être déclaré admis à l'emploi considéré est fixé à 15.

Art. 3. — Les épreuves de sélection de dossiers, de pratique et d'oral se dérouleront à Paris ou en proche banlieue.

Art. 4. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du mercredi 11 février au mercredi 26 février 2009 inclus au Service des Ressources Humaines — Section des Concours — Bureau 6333 — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les demandes de dossiers faites par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,33 € (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

Art. 5. — La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du mercredi 11 février au mardi 10 mars 2009 - 16 h 30. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 6. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 7. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 janvier 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Sous-Directeur des Ressources
Patrick GEOFFRAY

Crédit Municipal de Paris. — Arrêté n° 1 portant tarification des prêts sur gages, à compter du 22 janvier 2009.

Le Directeur Général
de la Caisse de Crédit Municipal de Paris,

Vu les articles L. 514-1, L. 514-2, L. 514-3 et L. 514-4 du Code monétaire et financier ;

Vu le décret n° 55-622 du 20 mai 1955 modifié par la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 portant statut des Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 89-79 du 8 février 1989 et le décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992 relatifs aux Caisses de Crédit Municipal ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 17 février 2006 portant nomination du Directeur Général de la Caisse ;

Vu le décret n° 2008-1402 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des Caisses de Crédit Municipal ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs des prêts sur gages sont à compter du 22 janvier 2009 :

— Prêts de 30 € : exonération des droits de garde et intérêts de 4 % l'an, soit un TAEG annuel de 4 % ;

— Prêts de 31 à 1 524 € : droit de garde de 3 % et intérêts de 12,90 % l'an, soit un TAEG annuel de 15,90 % ;

— Prêts supérieurs à 1 524 € : droit de garde de 1 % et intérêts de 8,90 % l'an, soit un TAEG annuel de 9,90 % ;

— Frais d'opérations par correspondance : 7 € pour le renouvellement d'un contrat octroyé ou renouvelé à compter du 15 octobre 2007, 6 € pour les contrats antérieurs, 12 € pour un dégageant de contrat autorisé uniquement pour les bijoux en France métropolitaine ;

— Frais de règlement d'un boni par correspondance : 0 € ;

— Frais de relance par lettre recommandée : 0 € ;

— Frais de relance pour chèque impayé : 0 € ;

— Frais d'édition d'un duplicata de contrat de prêt sur gages : 7 €.

Les chefs de service ont la possibilité d'extourner tout ou partie de ces frais pour tenir compte de situations sociales particulières.

Art. 2. — Les arrêtés de tarification des prêts sur gages antérieurs sont abrogés.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris au titre du contrôle de la légalité ;

— M^{me} l'Agent Comptable du Crédit Municipal de Paris.

Fait à Paris, le 22 janvier 2009

Bernard CANDIARD

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un recrutement sans concours pour 90 emplois d'agent d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) — spécialité accueil et surveillance. — Dernier rappel.

Un recrutement sans concours visant à pourvoir 90 emplois d'agent d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) — spécialité accueil et surveillance est ouvert.

Attributions du poste :

Les agents d'accueil et de surveillance — spécialité accueil et surveillance — assurent la surveillance des lieux et locaux où ils exercent leurs missions (bâtiments administratifs, parcs et jardins, bourse du travail, etc.). Ils (elles) accueillent le public et veillent à sa sécurité ainsi qu'à la préservation des lieux et de l'intégrité des biens, meubles et immeubles. Ils (elles) peuvent être chargé(e)s de missions particulières et peuvent être assermenté(e)s.

Ce recrutement est ouvert à tous les candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique :

— être français(e) ou ressortissant(e) d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne au 31 décembre 2006 exclusivement, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou de la Confédération suisse ;

Ou :

— être ressortissant(e) d'un autre Etat entré dans la Communauté Européenne au 1^{er} janvier 2007 (Bulgarie, Roumanie) et justifier, au plus tard à la date de début des épreuves, de bénéficier depuis au moins un an d'une autorisation de travail sur le territoire français d'une validité ininterrompue de 12 mois au moins ;

— jouir de ses droits civiques ;

— ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;

— se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;

— remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Aucune condition de diplôme ou d'âge n'est requise pour postuler.

La candidature comporte :

— une lettre de motivation faisant apparaître l'emploi postulé (indiquer « recrutement des agents d'accueil et de surveillance — spécialité accueil et surveillance ») ;

— un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Le (la) candidat(e) peut joindre tout justificatif qu'il (elle) estime utile.

Ce dossier est à adresser sous enveloppe à la Mairie de Paris — Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — recrutement sans concours d'agents d'accueil et de surveillance — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, jusqu'au 5 février 2009. Feront l'objet d'un rejet les candidatures déposées ou expédiées par voie postale à la Direction des Ressources Humaines postérieurement à cette date (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Une commission procédera, à partir du 6 avril 2009, à la sélection des candidat(e)s sur dossier, en prenant notamment en compte des critères professionnels. Cette commission auditionnera les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'examen des dossiers de candidature.

L'audition des candidat(e)s consistera alors en un entretien de 10 minutes à partir d'une rédaction de 10 à 15 lignes sur un sujet à caractère professionnel.

La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour participer à l'entretien sera affichée à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris. Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition.

Les lauréat(e)s recruté(e)s seront nommé(e)s stagiaires puis titularisé(e)s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé(e)s, ils (elles) devront fournir les justificatifs attestant qu'ils (elles) remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité jardinier. — Rappel.

Un concours sur titres, complété d'épreuves, sera ouvert pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité jardinier, à partir du 11 mai 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 37 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu dans la spécialité ou d'une qualification reconnue équivalente en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 2 février au 5 mars 2009 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à ce concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 5 mars 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité électrotechnicien, à partir du 11 mai 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 23 postes. — Rappel.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu dans la spécialité électrotechnicien ou d'une

qualification reconnue équivalente en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 2 février 2009 au 5 mars 2009 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 5 mars 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur. — Rappel.

1. Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur s'ouvrira à partir du 8 juin 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 18 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente.

2. Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur s'ouvrira à partir du 8 juin 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 17 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier 2009, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 9 février au 12 mars 2009 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 12 mars 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

DIRECTION DE L'URBANISME

Avis aux constructeurs

Les constructeurs sont informés de ce que le nouveau régime des autorisations d'urbanisme est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007 pour les demandes déposées à compter de cette date.

Leur attention est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 19181.

LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Délégation Générale aux Relations Internationales — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : Métro Châtelet ou Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de mission Événementiel.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Délégué Général aux Relations Internationales.

Attributions : 1) Conception et mise en place des projets événementiels relevant du secteur, à l'Hôtel de Ville et dans les autres lieux parisiens ; 2) En coordination avec les services de la Ville et les chargés de mission de la D.G.R.I., organisation des actions visant à valoriser les Parisiens d'origine étrangère, fêtes, commémorations, avec ces communautés à l'Hôtel de Ville ou sur le territoire parisien ; 3) Pilotage des dossiers relatifs à la défense des droits et libertés fondamentaux, en coordination avec les services de la Ville et les chargés de mission de la D.G.R.I.

Conditions particulières : Grande disponibilité ; — Contact avec les cabinets du Maire de Paris et des adjoints sectoriels.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau Master.

Qualités requises :

N° 1 : forte expérience dans le domaine de l'événementiel ;

N° 2 : sens des relations humaines ;

N° 3 : bonne connaissance des organisations internationales et de l'action extérieure des collectivités locales ;

N° 4 : très bonne culture générale et forte motivation ;

N° 5 : maîtrise des outils informatiques.

Connaissances particulières : Anglais impératif.

CONTACT

M. Bernard PIGNEROL, Délégué Général aux Relations Internationales — Bureau 538 — Délégation Générale aux Relations Internationales — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 52 36 — Mél : bernard.pignerol@paris.fr.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mission familles.

Poste : Adjoint à la responsable de la mission familles.

Contact : Mme Hélène MORAND ou Mme Pascale CATTANEO — Téléphone : 01 43 47 70 82 ou 01 43 47 78 23.

Référence : B.E.S. 09 G.01.P6.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Section locale d'architecture des 10^e et 11^e arrondissements.

Poste : Chef de la subdivision administrative.

Contact : Mme Laurence VIVET, ingénieur des services techniques, chef de la section locale d'architecture — Téléphone : 01 53 27 11 50.

Référence : B.E.S. 09 G.01.28.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Division du 15^e.

Poste : Responsable du bureau administratif.

Contact : M. Michel TONIN — Téléphone : 01 45 45 86 00.

Référence : B.E.S. 09 G.01.30.

2^e poste :

Service : d'études.

Poste : Chargé d'études et du contrôle de gestion.

Contact : M. Michel BINUTTI, chef du service d'études ou Mme LARDIN, chef de la section expertise, méthode et contrôle de gestion — Téléphone : 01 71 28 55 67/01 71 28 55 68.

Référence : B.E.S. 09 G.01.32.

Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction du développement économique/ Bureau de l'Implantation des Entreprises et de l'Innovation (B.I.E.I.).

Poste : Chef de projet montage juridique et financier immobilier d'entreprises.

Contact : M. Jean-Marc ROUVIERE, chef du Bureau de l'Implantation des Entreprises et de l'Innovation — Téléphone : 01 71 19 20 71.

Référence : B.E.S. 09 G.01.34.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris (C.R.R.) — Bibliothèque Centrale des Conservatoires de la Ville de Paris (B.C.C.V.P.).

Poste : Chargé de la Bibliothèque Centrale des Conservatoires de la Ville de Paris.

Contact : M. Xavier DELETTE, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris — Téléphone : 01 44 70 64 00.

Référence : B.E.S. 09 G.01.36.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de trois postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Sous-Direction des actions familiales et éducatives — Bureau de l'accueil familial départemental.

Poste : Adjoint au chef du Bureau de l'accueil familial départemental.

Contact : Mme Hélène MORAND ou M. Stéphane MEZENCEV, chef du bureau de l'accueil familial départemental — Téléphone : 01 43 47 70 82/01 53 46 84 00.

Référence : B.E.S. 09 G.01.38.

2^e poste :

Service : Sous-Direction des actions familiales et éducatives — Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Poste : Responsable de secteur au bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Contact : Mme Hélène MORAND ou M. Cyrille PAJOT, chef du bureau de l'aide sociale à l'enfance — Téléphone : 01 43 47 70 82/01 53 46 84 32.

Référence : B.E.S. 09 G.01.42.

3^e poste :

Service : Sous-Direction de l'insertion et de la solidarité — Bureau du RMI.

Poste : responsable de la cellule recours indus.

Contact : Mme Hélène MORAND ou Mme Josiane BOE, chef du bureau du RMI — Téléphone : 01 43 47 70 82/01 43 47 71 80.

Référence : B.E.S. 09 G.01.40.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) d'enseignant pôle aménagement.

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : Chef du pôle aménagement.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : Président du département aménagement espace public ; le Directeur des études.

Statut : enseignant chercheur rattaché au département aménagement d'espace public.

Description du poste :

Il assure des activités d'enseignement (formation initiale et formation continue) et de recherche dans son domaine de compétence, en relation avec le projet pédagogique et scientifique du département.

Les activités de recherche constituent un volet important du poste et le candidat doit pouvoir justifier d'actions réalisées dans le domaine de l'aménagement des espaces publics et de la construction ainsi que de bonnes connaissances du monde de la recherche.

Il fait appel à son réseau professionnel dans le cadre de ses activités à l'E.I.V.P.

Interlocuteurs : Responsables de départements, enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, autres organismes ou établissements d'enseignement supérieur associés.

Activité : poste à pourvoir à hauteur de 50 % d'un temps partagé avec perspective éventuelle d'un temps plein sur décision du conseil d'administration.

L'enseignant permanent réalise 96 HETD d'enseignement et s'implique dans les actions de recherche.

Il propose le recrutement d'assistants enseignants vacataires et assure le suivi de leur activité.

Il initie des projets de recherche (notamment en réponse à des appels d'offre qu'il aura identifiés), pilote ces projets et participe aux autres projets de l'école.

Il réalise des publications scientifiques de l'Ecole.

Il encadre ou co-encadre les travaux de recherche menés par les étudiants de l'école (notamment les stagiaires de master recherche et les doctorants).

Il élabore, en liaison avec le Chef de Département, des sessions de formation continue.

PROFIL DU CANDIDAT

— Expérience d'enseignement et de recherche dans le domaine considéré ;

— Formation d'ingénieur ou équivalent ;

— Il est souhaitable d'être habilité ou en cours d'habilitation à encadrer des recherches.

— Anglais courant.

CONTACT

— Pour tous renseignements, contacter par mél le Directeur de l'E.I.V.P. : regis.vallee@eivp-paris.fr,

— Par courrier à E.I.V.P., M. le Directeur — 15, rue Fénelon, 75010 Paris.

— Candidatures, exclusivement par mél à : regis.vallee@eivp-paris.fr.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} avril 2009.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) à pourvoir par détachement ou recrutement de grade : cadre A dirigeant.

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Lieu de travail : Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — E.I.V.P. — 15 rue Fénelon, 75010 Paris — Desserte : M7 Poissonnière ; RER B-D-E – M 4-5 : Gare du Nord - Condorcet

NATURE DU POSTE

Titre du poste : Directeur scientifique de l'E.I.V.P.

Contexte : L'E.I.V.P. est une grande école de la Ville de Paris.

Habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs (renouvellement de l'habilitation en 2012) elle délivre le seul diplôme en France de la spécialité « Génie urbain ». Elle recrute ses élèves principalement dans les classes préparatoires par le biais de l'écrit du concours commun Mines-Ponts et d'un oral commun avec l'E.N.T.P.E. Une promotion comporte environ 80 élèves. Un quart est recruté dès l'entrée en tant que fonctionnaire de la Ville de Paris. Les autres travailleront dans des entreprises d'ingénierie, de services ou des sociétés d'économie mixte, dans le domaine de l'aménagement durable des villes. L'E.I.V.P. développe une activité de recherche, en partenariat avec des établissements français et étrangers d'enseignement supérieur et des entreprises, comme en témoignent entre autres les projets européens auxquels elle participe.

Elle a enclenché une forte dynamique de développement soutenue par la Ville de Paris.

Environnement hiérarchique : Le Directeur Scientifique exerce ses fonctions sous l'autorité et le contrôle du Président du Conseil d'Administration et du Directeur de l'E.I.V.P.

Description du poste :

Missions :

Il assiste le Directeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'études, la formation et le développement de la recherche.

Il élabore la stratégie propre à assurer la participation de l'Ecole à des contrats de recherche. A ce titre, il assure et coordonne les actions de recherche et de l'organisation des équipes doctorantes de l'Ecole. Il prépare les négociations avec les universités, établissements d'enseignements supérieurs et les écoles doctorales. Il décide des publications scientifiques de l'Ecole.

Il assure la liaison entre le conseil scientifique et le conseil d'enseignement en liaison avec leurs présidents.

En outre, il veille, en liaison avec les professionnels et les responsables locaux au développement de la formation continue mise en œuvre par l'école.

PROFIL DU CANDIDAT

De formation scientifique et universitaire, il possède de bonnes connaissances dans l'élaboration et la mise en œuvre des problématiques du génie urbain. Il est habilité à diriger des recherches dans le cadre de cursus de l'enseignement supérieur.

Compétences :

— Il a une expérience de responsabilités dans l'enseignement supérieur.

— Management d'équipes et gestion de projets.

CONTACT

M. Jean-Louis MISSIKA, Président du Conseil d'Administration ou M. Régis VALLÉE, Directeur de l'E.I.V.P. — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Mél : eivp@eivp-paris.fr.

C.V. et lettres de motivation, sont à adresser par courriel à regis.vallee@eivp-paris.fr.

Poste à pourvoir à compter de mars 2009.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) de responsable du département informatique et NTIC.

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : Responsable du département informatique.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : le Directeur.

Description du poste :

— Assiste le Directeur de l'E.I.V.P. et le Directeur des études dans la conception et la mise en œuvre des plans d'études et la formation,

— Contribue aux publications scientifiques de l'Ecole ainsi qu'à son développement et à son rayonnement,

— Coordonne l'action et les programmes des enseignants intervenant au sein du département et valide leur orientation dans le cadre défini par l'école en liaison avec ses collègues en charge des autres départements,

— Participe avec le Directeur scientifique à la mise en œuvre des contrats de recherches engagés par l'école ou à son initiative après validation par le Conseil d'Administration,

— Intervient en tant qu'enseignant dans la formation initiale et continue,

— Assure au moins 192 HETD d'enseignement.

Interlocuteurs : Responsables de départements, enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, autres organismes ou établissements d'enseignement supérieur associés.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Professeur ou maître de conférence dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Poste ouvert en détachement ou en contrat à un fonctionnaire ou à un enseignant de l'enseignement supérieur français ou d'un Etat de l'U.E. Emploi à pourvoir à 100 %.

Aptitudes requises :

— Connaissances du domaine du génie urbain ;

— Travail en équipe ;

— Sens de l'initiative et de l'organisation ;

— Qualités relationnelles ;

— Sens de la négociation ;

— Aptitudes comptables et informatiques.

CONTACT

Renseignements sur le poste auprès de Mme la Directrice des études, Nathalie BINTNER.

Les candidatures sont à adresser par mél uniquement à eivp@eivp-paris.fr.

Ecole supérieure du Génie Urbain : 01 56 02 61 00.

Poste à pourvoir à compter de mars 2009.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) de cadre A de direction partenariats et formation continue.

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : Directeur des partenariats et de la formation continue.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale. L'E.I.V.P. est déclaré comme organisme de formation continue et agréé à la formation continue des élus.

Environnement hiérarchique : le Directeur et le Directeur scientifique.

Description du poste :

Sous l'autorité du Directeur, le Directeur des partenariats et de la formation continue est en charge :

1/ Partenariats :

— Propose une stratégie et met en œuvre un plan d'action en identifiant dans les secteurs d'activités (Entreprises, Collectivités, Institutions...) les cibles et les potentiels ;

- Développe et entretient un réseau d'interlocuteurs dans chacun de ces secteurs et génère des opportunités ;
- Identifie les besoins des employeurs et partenaires et contribue à la valorisation externe de l'Ecole ;
- Organise des événements et crée des opportunités pour valoriser ces relations externes.

2/ Formation continue :

— Propose et conduit la stratégie de développement de la formation continue tout au long de la vie professionnelle en direction des diplômés de l'Ecole, des acteurs de la ville (responsables de collectivités, ingénieurs, techniciens, cadres administratifs, décideurs, partenaires techniques et industriels) et des élus,

— Identifie, définit, organise et gère les programmes de formation dans le cadre des dispositions budgétaires,

— Elabore et met en œuvre, en liaison avec l'équipe de direction, le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.),

— Organise, pilote et gère l'Université d'été organisée par l'Ecole depuis 2007,

— Contribue éventuellement aux publications scientifiques de l'Ecole ainsi qu'à son développement et à son rayonnement, notamment en assurant une étroite liaison entre les formations continues et les activités de recherche de l'Ecole,

— Assure, en association avec les responsables concernés, la liaison entre les entreprises, la taxe d'apprentissage et la formation continue.

Interlocuteurs : Responsables de départements, enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, autres organismes ou établissements d'enseignement supérieur associés, les services de la Mairie de Paris, entreprises et collectivités.

PROFIL DU CANDIDAT

Le poste est ouvert en détachement d'un fonctionnaire ou sur contrat à durée déterminée pour candidat issu du privé.

Formation souhaitée : le titulaire a une expérience confirmée en formation continue, une bonne connaissance des acteurs professionnels de la ville et des collectivités locales.

Aptitudes requises :

- Connaissances du domaine du Génie Urbain,
- Capacité à travailler en équipe,
- Sens de l'initiative et de l'organisation,
- Qualités relationnelles et gestion d'un réseau,
- Sens de la négociation.

CONTACT

M. Régis VALLÉE, Directeur, Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Mél : regis.vallee@eivp-paris.fr — Téléphone : 01 56 02 61 00.

Candidature exclusivement par mél à eivp@eivp-paris.fr.

Poste à pourvoir à compter de fin mars 2009.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste (F/H) de chargé de mission taxe d'apprentissage (Cadre A).

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : Chargé de mission taxe d'apprentissage.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale. L'E.I.V.P. est en phase de développement de ses actions (formation initiale, continue, recherche). La taxe d'apprentissage constitue une ressource indispensable à son développement.

Environnement hiérarchique : le Directeur en association avec le Directeur des partenariats et de la formation continue et le Secrétaire Général.

Description du poste :

Sous l'autorité du Directeur, en liaison avec le Secrétaire Général et le Directeur des partenariats et de la formation continue, le responsable de la taxe d'apprentissage est en charge :

— De proposer la stratégie de collecte de la taxe d'apprentissage et de mettre en œuvre la démarche de promotion et de collecte de la taxe d'apprentissage ;

— De conforter le réseau existant de contributeurs, en suscitant des actions avec l'équipe de direction garantissant un retour d'investissement aux contributeurs (organisation de l'accueil des stagiaires, visites de sites, interventions dans l'école) et avec le Directeur scientifique (partenariats de recherche, publications, interventions dans des colloques ou conférences...);

— D'identifier les nouvelles entreprises susceptibles de verser la taxe d'apprentissage ;

— Assure la veille juridique dans le domaine de la collecte et de l'utilisation de la T.A. ;

— Propose et met en œuvre les actions complémentaires de diversification des recettes de l'école ;

— Assure l'organisation et la gestion du fichier contact entreprises de l'Ecole ;

— Assure, en liaison avec les responsables concernés, le lien entre les entreprises, les élèves et les stages.

Interlocuteurs : Directrice des études, responsables de départements, enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, OCTA, services de la Préfecture et du Rectorat intervenant dans l'organisation de la collecte, partenaires et entreprises.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Professionnel du secteur public ou privé, le poste est ouvert en détachement ou sur contrat. Le titulaire a une expérience confirmée de l'organisation de la collecte de la taxe d'apprentissage et du fonctionnement du dispositif fiscal.

Aptitudes requises :

— Connaissances des règles de fonctionnement de la T.A.,

— Travail en équipe,

— Sens de l'initiative et de l'organisation,

— Qualités relationnelles,

— Sens de la négociation.

CONTACT

M. Régis VALLÉE, Directeur, Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Mél : regis.vallee@eivp-paris.fr — Téléphone : 01 56 02 61 00.

Candidature exclusivement par mél à : eivp@eivp-paris.fr.

Poste à pourvoir à compter de fin mars 2009.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL